

ACT POLICE

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIERE

#21

Jan-Fév-Mar 2017



Yves Lefebvre
Secrétaire Général

RÉFORME DES CYCLES HORAIRES P.38



CANINE

P.18



HAMADOUCHE

P.46



DÉMINEURS

P.24



**Pour contacter la Rédaction
une seule adresse :**
journal@unitesgppolice.fr

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE



SOMMAIRE

- 4** LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Réponse d'un policier en colère
- 6** SCANNER
Brèves Insolites
- 8** LA COLONNE
Écho des Régions
- 16** ACTION SYNDICALE
Formation - Nos Principales Propositions
- 18** REPORTAGE
Les Unités Cynophiles
- 21** INFORMATION
L'Échelle des Sanctions dans la Police Nationale
- 22** INTERVIEW
FRED, Ancien ADS, Réserviste
- 24** REPORTAGE
Policiers Démineurs
- 29** SOCIAL
Prêt à Taux Zéro
- 30** REPORTAGE
Le CREL
- 38** ACTION SYNDICALE
Les Cycles de Travail
- 44** REPORTAGE
Les Montagnards CRS
- 46** PORTRAIT
Maïva Hamadouche - Boxe Anglaise
- 49** VOS DROITS
Enfants de Couples Séparés
- 50** SANTÉ
L'Accident de Travail

Directeur de publication : Yves Lefebvre
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac
Crédit photos : 123RTE, Paul Le Guennic, Carlo Conti
Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio
UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



Notre ligne de conduite reste la défense des Gradés, Gardiens et ADS

Chères et chers collègues,

Depuis de longs mois, vous êtes tous sollicités pour répondre à l'attente sécuritaire de nos concitoyens.

Une attente et un besoin de sécurité justifiés eu égard aux risques encourus par notre pays.

Néanmoins, ces besoins ne doivent pas reposer uniquement sur votre dos, celui des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité.

Depuis près de deux ans, vous répondez sans faillir à toutes les sollicitations, vous exercez vos missions avec abnégation, disponibilité et professionnalisme alors que vous êtes la cible de toutes les attaques, notamment ces dernières semaines.

Comment des personnes connues peuvent-elles essayer de faire croire que vous seriez manipulés ou infiltrés pour faire de basses besognes dignes d'une autre époque peu glorieuse de notre histoire ?

Devant de telles inepties, je n'ai pu m'empêcher de répondre... Mais les « artistes » ne sont pas les seuls coupables du mal être ambiant que connaît la police aujourd'hui.

Vos conditions de travail de plus en plus difficiles, le manque de reconnaissance et de considération ont conduit bon nombre d'entre vous à une situation de « burn-out ».

Le retard pris dans la mise en place du cycle à vacation forte est l'un des éléments déclencheurs de cette « épidémie ».

Ce cycle proposé par UNITÉ SGP POLICE, inscrit dorénavant à l'IGOT, aura fait l'objet de toutes les tentatives de blocage par certaines directions et directeurs départementaux sans aucun motif valable.

Alors que le maintien de l'opérationnalité des services était avéré, de quoi avaient-ils peur ?

Le fait que les gradés, gardiens et adjoints de sécurité puissent bénéficier d'un week-end sur deux dérangeait-il ces directeurs qui, eux, passent toutes leurs soirées et leurs week-ends auprès de leurs proches ?

Aussi, nous n'avons cessé d'intervenir tant auprès du Directeur Général de la Police Nationale que du Ministre de l'Intérieur pour que cette situation se débloque.

Aujourd'hui, grâce à votre soutien sans faille et vos actions, de plus en plus de services mettent en place le cycle à vacation forte, conformément à l'attente des personnels concernés.

Mais il faut encore aller plus loin, lever les derniers points de blocage comme à la Préfecture de Police de Paris par exemple afin que ce cycle, source de resocialisation du policier, d'une meilleure vie professionnelle et familiale, soit mis en place partout où les policiers le souhaitent.



YVES LEFEBVRE - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Si nous avons réussi à faire bouger les lignes sur ce dossier, il reste encore beaucoup à faire et nous ne lâcherons rien, vous pouvez compter sur moi, vous pouvez compter sur nous.

La condamnation de notre collègue Damien, ces derniers jours, nous montre aussi, tout le travail qu'il reste à faire sur la PROTECTION et la RECONNAISSANCE des policiers.

De nombreuses choses ont été dites, de nombreuses choses ont été faites sur l'évolution de la légitime défense mais, force est de constater, et les faits sont là, qu'une fois encore, nous sommes encore loin du compte et d'autres mesures, comme la mise en place d'un pool de magistrats spécifique, doivent être envisagées.

Aussi, UNITÉ SGP POLICE continuera de suivre cette ligne de conduite qui est la sienne depuis de nombreux mois, continuera de se battre pour la défense des gradés, gardiens et adjoints de sécurité, pour la défense de vos intérêts.

Nous sommes à votre disposition, à votre écoute et, nous ne lâcherons rien.

Merci à vous.

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général



200 € - Prescrite d'office - 34 000

MERCREDI 15 FÉVRIER 2017

Libération

Omar Sy, Yannick Noah, Eric Cantona, Bertrand Tavernier, Arthur H, Christine & the Queens, IAM, Archie Shepp, Maïmouna N'Diaye, Lilly Wood & the Prick, Black M, Zebda, Gilles Lellouche, Rachida Brakni, Olivier Rabourdin, Nekfeu, Nicolas Duvauchelle, Rokhaya Diallo, Fianso...

POUR ADAMA

ILS S'ENGAGENT

Yousoupha, Mathilda May, Patrick Bruel, Anne Roumanoff, Olivier Py, Josiane Balasko, Hugues Aufray, Jean Benguigui, Smaïn, Kery James, Dominique Sopo, Bruno Salomone, Yvan Le Bolloc'h, Passi, Neg'Marrons, Lucien Jean-Baptiste, Steevy Gustave...

POUR THEO

PRÉSIDENTIELLE

François Fillon

RÉPONSE D'UN POLICIER EN COLÈRE



Au travers d'une tribune dans le journal « libération », quelques artistes se sentaient tout d'un coup l'âme militante et n'hésitaient pas à enrichir de leur diatribe la véritable campagne de dénigrement menée à l'encontre de la police nationale et surtout des hommes et des femmes qui la composent.

Comment des personnes ont pu user de leur popularité auprès de nos concitoyens pour alimenter cette campagne de désinformation qui laissait à croire que les policiers étaient racistes, agissaient sans discernement et contrôlaient à tout va en stigmatisant une partie de la population ?

Ces propos inadmissibles et intolérables ne pouvaient nous laisser sans réaction.

Aussi, c'est en écrivant et diffusant largement une tribune ouverte qu'il m'appartenait de répondre à ces artistes, à ces intellectuels ou élus en mal de publicité.

D'ailleurs, que peuvent-ils connaître du métier de policier et des difficultés rencontrées au quotidien, eux qui ne mettent jamais les pieds dans un quartier difficile ?

Savent-ils que les policiers sont épuisés par des conditions de travail que l'administration peine à réformer ? Savent-ils que des centaines de policiers sont insultés, agressés, blessés tous les ans ?

UNITÉ SGP POLICE ne pourra jamais laisser, qui que ce soit, même au nom ou sous le couvert de la liberté d'expression, salir les femmes et les hommes qui composent la police nationale et qui, au quotidien, accomplissent les missions qui leurs sont confiées avec déontologie, discernement et professionnalisme.

UNITÉ SGP POLICE n'entend pas à dire que les policiers doivent être au-dessus des lois et se prévaloir d'un droit divin mais, quel policier pourrait imaginer en bénéficier ?

Alors, oui, j'ose le dire, tout n'est pas parfait dans la police nationale.

La formation initiale, la formation continue, l'encadrement et l'organisation même de la police sont à repenser mais qu'en savent-ils ces grands « penseurs » ?

Qu'ils aillent passer une journée avec nos collègues dans un véhicule de patrouille, dans un des quartiers où, quotidiennement, ils se font « caillasser », reçoivent divers projectiles, se font insulter et provoquer, et là, ils verront ce qu'est le travail de policier.

Mais cela les intéresse-t-ils ?

Vous êtes beaucoup plus silencieux quand ce sont des policiers qui sont lâchement agressés, que des tentatives d'homicides sont perpétrés à leur encontre ou que des criminels essayent de les faire brûler vifs...

Alors je vous le dis, au nom de tous les policiers, votre tribune dans ce quotidien national est une insulte à toutes ces femmes et ces hommes qui, 365 jours par an, 7 jours sur 7, exercent un métier extrêmement difficile, de plus en plus dangereux, avec abnégation et dévotion dans le seul but d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous nos concitoyens et nous ne pouvons que la condamner.

Non seulement elle est une insulte pour les policiers mais, en plus, elle ne peut que faire le lit des groupuscules que vous condamnez et stigmatisez.

La Police est Républicaine comme tous ceux qui la composent, le recrutement y est très sélectif pour des femmes et des hommes venant de tous horizons, tout manquement à la déontologie est sanctionné.

Les dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui composent la Police Nationale, les centaines de blessés mensuels et nos nombreux morts méritent certainement autre chose que votre diatribe intolérable qui ne vous honore pas et vous trouverez toujours UNITÉ SGP POLICE pour dénoncer de telles inepties.

*Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général*

Le texte intégral de cette tribune est disponible sur notre site internet



Il klaxonne la BAC qui «ne roule pas assez vite»

Quand impatience rime avec dégrisement...



Quimper, dans la nuit du 3 au 4 janvier dernier, un individu copieusement alcoolisé au volant de sa voiture estimait que le véhicule devant lui roulait trop lentement. Il s'est alors mis à le klaxonner et faire des appels de phares pour lui manifester son mécontentement. Le problème est que le véhicule pris pour cible de ces injonctions n'était autre que celui de la BAC de Quimper. Les collègues ont bien sûr procédé au contrôle de cet homme pressé et ont constaté qu'il était visiblement bien alcoolisé. Son taux l'a confirmé puisqu'il avait 2,20g par litre d'alcool dans le sang.

En état de récidive, après son dégrisement, il a été déféré et placé sous contrôle judiciaire en attendant son jugement en mai prochain.



Attention ! Moutons défoncés...

Les moutons adorent l'herbe...



The Telegraph rapporte que dans le village de Rhydybandy au nord de Swansea au Pays-de-Galles, des moutons sont tombés sur les restes d'une plantation de cannabis jetés sur le bord de la route. Les herbivores ont brouté «l'herbe»... Depuis cette ingestion de drogue, ils ont un comportement agressif et s'aventurent dans les jardins de la région. Un d'entre eux a même pénétré dans un bungalow dans lequel il a tout retourné, peut-être à la recherche de sa dose...



FPR : Livraison à domicile...

Le livreur se livre ...



Le 20 avril 2016, à Valence, un chauffeur livreur travaillant pour une entreprise, prestataire de services pour la police, pénètre dans le commissariat de police pour y livrer des uniformes. Le collègue à l'accueil vérifie l'identité du livreur et bonne pioche... Il s'aperçoit que non seulement ce dernier fait l'objet d'une fiche de recherche avec une peine de trois mois de prison à effectuer, mais qu'en plus, son permis de conduire est suspendu pour une durée d'un an !

Jolie MAD pour le collègue au poste sans avoir eu besoin de mettre les pieds dehors...



La classe mondiale... Peut-être même le champion du monde !

Si vous organisez un dîner le mercredi soir, vous pouvez l'inviter...



Il est près de 05h00 ce mardi 26 avril 2016, quand une femme de 45 ans se présente au bas flanc du commissariat de police de Toulouse avec trois pochons contenant à ses dires de la cocaïne pour deux d'entre eux, et du crack pour le troisième. Immédiatement interpellée, les analyses des pochons confirmeront la nature des produits stupéfiants.

Interrogée sur le but de sa démarche, la femme déjà connue des services de police pour ILS expliquera qu'elle souhaitait faire vérifier la qualité de sa drogue aux collègues.

Elle écoperait d'une COPJ pour le mois de janvier 2017 devant le tribunal.

Quand on vous dit que la drogue ramollit le cerveau...



8 heures et 1 minute de gainage...

Un policier chinois recordman du monde.



En mai dernier, Mao Weidong, officier de police chinois, a battu le record du monde de gainage à Pekin en tenant 8 heures, 1 minute et 1 seconde !

L'ancien recordman dans cette discipline est un Américain de 57 ans, George Hood, ancien Marines de l'armée américaine, qui avait réalisé la performance de rester en position gainage durant 5 heures, 15 minutes et 5 secondes en juin 2015. Pourtant, cette fois-ci, George Hood qui remettait son titre en jeu a tenu 7 heures, 4 minutes et 5 secondes, ce qui n'a pas été suffisant pour le conserver. Respect à tous les 2 !



À quelle vitesse je roulais... ?

Pour vivre heureux, vivons cachés...



En octobre 2015, un automobiliste circulant à vive allure sur la Départementale 1085 au niveau de St Théoffrey en Isère se fait flasher par le radar embarqué d'un véhicule de gendarmerie. L'affaire aurait pu être banale si le conducteur n'avait pas fait demi-tour pour aller demander aux militaires à quelle vitesse il avait été flashé. Les gendarmes sentant l'haleine chargée en alcool de ce contrevenant l'ont soumis à un dépistage alcoolique au moyen d'un éthylomètre qui a révélé un taux de 0,41mg d'alcool par litre d'air expiré, soit environ 0,82g d'alcool par litre de sang. L'infraction étant classifiée en délit, son permis a été suspendu et pour sa vitesse, il a eu la réponse par courrier...



Le Toxicoman belge...

Sniffeur de fécule de pomme de terre...



À Brest, deux individus alcoolisés ont été interpellés pour possession de drogue. L'un d'entre eux s'apprêtait à sniffer une poudre blanche sur son téléphone portable quand ils ont été contrôlés par les collègues. L'autre était en possession de trois buvards de LSD. Le possesseur de LSD avouera l'avoir acheté et avoir reçu en cadeau la poudre, présentée comme de la cocaïne. Sauf qu'après analyse, la cocaïne s'avérera être de la fécule de pomme de terre...

Le sniffeur de pomme de terre a été libéré, tandis que son ami en possession de LSD a reçu une convocation devant la justice...



Bureau Départemental UNITÉ SGP POLICE FO 11 :

Jérôme GARCIA : Secrétaire Départemental
Lilian BRUNEL : Secrétaire Départemental Adjoint
Grégory GELIS : Trésorière Départemental



Bureau Départemental UNITÉ SGP POLICE FO 13 :

Eric PICOLLO : Secrétaire Départemental
Laure GARCIA : Secrétaire Départemental Adjoint
Raïssi MESSAOUDI : Secrétaire Départemental Adjoint
Patrice CATALA : Secrétaire Départemental Adjoint chargé des Extérieurs
Marc BUISSON : Coordinateur Départemental
Alexandra NICOLLET : Trésorière Départemental

Nouveaux bureaux départementaux dans l'Aude et les Bouches du Rhône et du pain sur la planche...

Le 06 janvier 2017, en présence du Secrétaire National Délégué de la Zone Sud Bruno BARTOCETTI et du Secrétaire Régional Languedoc-Roussillon Michel SOULIER, s'est déroulée au Commissariat de Narbonne, l'élection du nouveau Bureau Départemental de l'Aude.

En effet, notre ami Serge LAFITTE, Secrétaire Départemental sortant, après 10 années à la tête de ce département, a décidé de passer la main, afin d'aller assumer d'autres responsabilités au sein du Commissariat de Narbonne.

Nous profitons de l'occasion, au nom de l'ensemble des membres du Conseil Syndical Départemental, et bien au-delà, pour remercier Serge pour son engagement sans faille durant toutes ces années.

Jérôme GARCIA, Secrétaire Départemental adjoint, a été élu nouveau Secrétaire Départemental.

Déjà bien engagé, puisque siégeant notamment en CT et CHST sur le département, mais également en CAPI et CRI

sur la Région Languedoc-Roussillon, il pourra compter sur son adjoint Lilian BRUNEL du CSP Carcassonne, et de Grégory GELIS du SRT de Narbonne en tant que trésorier départemental.

L'entrée en matière s'est faite sans transition puisque dans la foulée, la nouvelle équipe s'est emparée de la lourde tâche des nouveaux cycles horaires à savoir les cycles dits « Vendredi fort » en journée, et « Jeudi fort » pour les nocturnes, plébiscités à l'unanimité des collègues audois.

Après négociation avec l'administration, le cycle dit du « jeudi fort » a pu être mis en place sur le CSP Carcassonne, et fonctionne depuis le 08 janvier 2017.

Concernant le CSP Narbonne, le « jeudi fort » sera mis en place à partir de début mars 2017.

Concernant le cycle dit du « vendredi fort », l'administration départementale se montre favorable, dès réception des effectifs sollicités auprès de la D.R.C.P.N.

Le nouveau bureau départemental des Bouches du Rhône, élu le 14 Octobre 2016 en présence du secrétaire National Délégué de la Zone Sud, Bruno BARTOCETTI, n'a pas eu de répit depuis cette date.

La mise en place du nouveau cycle horaire sur le département a mobilisé beaucoup d'énergie mais le résultat est là.

Les cycles dit du « Vendredi fort » ont été largement mis en place sur le département en journée, et celui dit du « Jeudi fort » a été privilégié pour les nocturnes, validé par le CT du 02 février 2017 pour une mise en place après les vacances

d'hiver, soit au plus tard le 1er mars 2017.

Pour les services et circonscriptions laissés pour compte, le dialogue reprendra avec l'administration dès que des effectifs supplémentaires seront alloués au département.

Cette année 2017 sera marquée par la mobilisation de nos collègues pour « Marseille capitale Européenne du Sport » et la nouvelle équipe départementale est déjà mobilisée pour répondre aux attentes de nos mandants.



Bruno BARTOCETTI
Secrétaire National Délégué Sud



Réforme des Cycles Horaires : Après l'espoir, la désillusion !

UNITÉ SGP POLICE 34 saisit le Ministre, le Préfet, et tous les élus du département.

La réforme des cycles horaires avait un double objectif. Le premier, rendu nécessaire par les exigences impératives de prescriptions minimales de sécurité et de santé en matière d'aménagement du temps de travail pour les travailleurs. Le second, urgent et réel, était de répondre à un vrai défi : le mal-être profond des policiers et la souffrance au travail.

La doctrine de cette rénovation des cycles de travail était de concilier les attentes du personnel, de favoriser la prévention des risques psychosociaux, tout en préservant un service public de qualité.

Pour répondre à cette volonté, la Direction Générale de la Police Nationale mettait alors en place à titre expérimental de nouveaux cycles de travail dont le 2/2/3/2/3/2 dit « vendredi fort » permettant aux fonctionnaires de pouvoir passer un week-end sur deux en famille au lieu d'un toutes les six semaines.

Les résultats de l'analyse de cette expérience étaient sans appel en démontrant que ce cycle plébiscité à plus de 80 % par les agents, était générateur de motivation et de cohésion.

Notre ministère engageait alors une réforme des cycles de travail sur l'ensemble du territoire en proposant aux fonctionnaires de se prononcer par vote sur le choix des cycles validés et intégrés

dans l'instruction générale pour l'organisation du travail.

Cette forme de dialogue social a été saluée, tant par les organisations syndicales que par les personnels, qui ont participé très massivement à cette consultation.

Malheureusement, « chassez le naturel, il revient au galop » le choix plébiscité par les fonctionnaires par un vote unanime dans chaque circonscription de sécurité publique de l'Hérault pour le cycle 2/2/3/2/3/2 dit « vendredi fort » est maintenant rejeté.

Cette décision fait suite, à la détermination de la D.C.S.P. de tout mettre en œuvre pour éviter la mise en place de ce cycle, en décrétant que ce régime de travail, inscrit dans l'instruction générale pour l'organisation du travail, serait à posteriori, non-viable.

Cette illusion de démocratie s'est très vite traduite par une nouvelle désillusion chez les policiers héraultais.

Notre administration « tombe de Charybde en Scylla ».

Cette expression utilisée par Jean de Lafontaine reflète parfaitement la volonté actuelle.

Après LE PURGATOIRE 4x2 « À BASCULE »

« L'ENFER » le châtiment éternel avec le 4X2 « INVERSE ».

UNITÉ SGP POLICE 34 ne veut pas passer à côté de l'une des réformes les

plus importantes, un progrès social majeur, qui va conditionner l'avenir des policiers et de leurs familles pour plusieurs décennies.

Elle permettrait également de placer les fonctionnaires dans de bien meilleures conditions psychologiques et physiques de nature à favoriser l'excellence de leurs missions.

Notre organisation syndicale ne peut pas accepter cette régression sociale sous le prétexte de la non-faisabilité.

Aujourd'hui, nos collègues sont fatigués, pour certains usés et pour d'autres épuisés au bord du burn-out...

Hier, la tempête, la colère et l'exaspération, aujourd'hui dans ce répit fragile une attente, un espoir ... Leur cycle de travail.

C'est pourquoi UNITÉ SGP POLICE 34 a saisi par courrier le Ministre de l'Intérieur, le Préfet et tous les élus du département pour solliciter le respect des engagements pris par notre Premier Ministre Bernard CAZENEUVE ex Ministre de l'Intérieur pour une mise en place rapide des nouveaux cycles de travail permettant de meilleures conditions de travail des personnels.

UNITÉ SGP POLICE utilisera tous les outils à sa disposition pour défendre les policiers et leurs conditions de travail.

« Il n'y a point de bonheur sans courage, ni de vertu sans combat »



Bruno BARTOCETTI
Secrétaire National Délégué Sud



Le bien-être des policiers, une priorité pour l'administration?

Ces deux dernières années ont été terriblement éprouvantes, contraignantes et difficiles pour les Policiers.

L'emploi intensif et à flux tendu, la dangerosité des missions dans un contexte de terrorisme, de graves conflits sociaux assortis de faits divers insupportables et dramatiques ont généré une saturation, une exaspération et une colère sans pareille dans les rangs de la Police.

Loin d'être contenue, cette détresse exprimée par une corporation à bout atteint son paroxysme en ce début d'année 2017 puisque les personnels en tenue qui travaillent en « roulement » (H24 7/7), lesquels effectuent 40 heures par semaine et ne disposent que d'un week-end sur 6 de repos, bénéficiaient enfin d'une once de bienveillance à leur égard car en effet, l'administration leur proposait fin 2016 une palette de nouveaux rythmes horaires et leur demandait de se déterminer par VOTE pour choisir leur cycle de travail privilégié.

En 2015 il a été confirmé que le cycle 4/2 actuel des unités de roulement devrait être reconsidéré pour en finir avec « la bascule » selon les normes Européennes à respecter.

Dès le début 2016, l'Administration Centrale acquiesçait d'introduire dans l'IGOT de nouveaux cycles et alternatives à ce 4/2.

Une expérimentation sur plusieurs sites s'est déroulée en 2016, et l'option du cycle « 223.232 » communément défini comme « vendredi fort » a été largement plébiscitée.

Fin 2016 ce cycle faisait partie de la palette de choix proposée aux policiers afin de se déterminer pour un cycle.

Ils ont été concertés, ils se sont prononcés, par VOTE et ont choisi très majoritairement le 223.232 « vendredi fort ».

Une telle désinvolture, un tel mépris, un nouvel affront aussi infondé qu'injuste résonne comme une inacceptable provocation.

Début 2017, malgré ce choix démocratique, malgré la faisabilité avérée d'application, malgré l'acquiescement des personnels de limiter le volume des congés et la durée estivale, malgré les accords trouvés localement avec les DDSP et Préfets pour acter en CTD d'une mise en œuvre rapide, malgré la pérennisation du même volume d'équipages sans préjudice à la réactivité opérationnelle... malgré tout cela, la DCSP rejette un par un les projets locaux et retoque le cycle qu'elle a quelques mois auparavant soumis à leur détermination.

Une telle désinvolture, un tel mépris, un nouvel affront aussi infondé qu'injuste résonne comme une inacceptable provocation.

L'administration joue avec les nerfs des collègues. Elle a bien vite oublié l'ampleur que peut prendre la colère des policiers lorsqu'ils sont méprisés.

Les collègues ont été consultés. Ils se sont exprimés.

Ils ont voté. Ils ont choisi.

Ainsi, ce sont des centaines de rapports de saisie de la médecine de prévention qui ont été adressés à l'administration par les personnels, lesquels expriment désormais un malaise, un stress inégalé, évoquent des situations de saturation, de burn-out et alors que le service minimum est généralisé, les Officiers de Police Judiciaire renoncent à leurs prérogatives, le sentiment d'injustice et de mépris ressenti, tout cela conditionne une nouvelle fois, la capacité opérationnelle des Policiers.

UNITÉ SGP POLICE se bat avec détermination et sans faillir face à cette insupportable attitude de l'Administration Centrale et la désinvolture d'un tel comportement, dans un contexte extrêmement tendu, difficile et compliqué pour les personnels, aux côtés desquels nous n'aurons de cesse de contrer ces inacceptables offensives.



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional Occitanie



Des victoires certes... Mais, ON NE LÂCHE RIEN !

Comme dans toutes les circonscriptions Police de France, UNITÉ SGP POLICE CALVADOS est au plus proche des collègues et ne tolère plus l'incessante dégradation de leurs conditions de travail dans un contexte de plus en plus difficile ; en témoignent les « événements » de ces deux dernières années qui ont frappé les cœurs et marqué les esprits.

Cette situation insupportable ne peut plus durer ! Il est impératif qu'un changement radical visant à mieux concilier vie professionnelle et vie privée voit enfin le jour pour les collègues qui « subissent » le cycle 4/2 actuel et dont la lassitude, la démotivation et la souffrance sont de plus en plus palpables.

Comme vous le savez déjà, le 2/2/3 2/3/2 dit « Vendredi Fort » (et ses différentes déclinaisons) créé par UNITÉ SGP POLICE reste, à ce jour, le SEUL régime cyclique qui apporte une réelle amélioration des conditions de travail des Policiers du service général. Les conclusions du rapport d'EXPÉRIMENTATION TEMPS DE TRAVAIL de Juin 2016 de la DRCPN (annexe 3) qui a étudié et mis en parallèle les différents régimes cycliques à l'essai ne font que confirmer les bienfaits du Vendredi Fort sur tous les plans.

Après avoir sondé tous les collègues concernés dans le CALVADOS le résultat est sans équivoque : 87 % souhaitent le Vendredi Fort !!! L'administration ne peut plus se voiler la face ni ignorer l'évidence !!!

Dès lors notre mission prioritaire est de faire en sorte que le 2/2/3 2/3/2 soit mis en place pour le plus grand nombre, toujours dans le respect de l'intérêt commun. La complexité résidant dans les conditions locales pour sa mise en œuvre au regard des effectifs en place, des missions dévolues au service général, des servitudes et de la criminalité.

Le plus difficile étant de convaincre le DDSP du bien-fondé de la revendication des collègues concernés. Au début, nous avons essuyé une fin de non-recevoir sans réelle concertation ni échange constructif. Mais sachant qu'« ON NE LÂCHE RIEN ! » (sans plagier notre excellent Secrétaire National) UNITÉ SGP POLICE CALVADOS a fait preuve d'une grande ténacité au fur et à mesure des mois qui s'écoulaient sans jamais abandonner les collègues qui lui font confiance, croyant toujours fermement aux valeurs défendues.

Étant une force de proposition concrète et maîtrisant notre sujet, nous avons convaincu les autres organisations syndicales de la légitimité du « Vendredi fort ».

Depuis plus de 2 ans, UNITÉ SGP POLICE CALVADOS effectue une démarche quotidienne et minutieuse au sein d'un groupe de travail qui a permis d'aboutir à plusieurs projets locaux et départementaux viables. Ceux-ci ont été exposés auprès du DDSP du CALVADOS qui, à force

d'arguments valables pour le bien-être des Policiers en souffrance mais également en faveur du volet opérationnel, a fini par nous entendre. Finalement convaincu à son tour, ce dernier a validé le Vendredi Fort à CAEN (05h00/14h31 et 13h30/23h00) et le Lundi Fort à HÉROUVILLE SAINT CLAIR (poste de Police satellite de CAEN) avec, pour ce dernier, une variante déclinée comme suit : 2 groupes de 4 titulaires + 2 ADS travaillant alternativement sur une seule plage horaires 13h00/22h31 en semaine et 05h00/14h31 les samedis, dimanches et lundis. Leur mise en place est fixée au 06 mars 2017.

UNITÉ SGP POLICE CALVADOS se félicite de cette très grande avancée et de la prise en compte des revendications de la majorité des collègues dont le mal-être grandissant ne pouvait être ignoré plus longtemps.

Ceci étant, le travail n'est pas terminé; reste à l'étude le cas des autres circonscriptions telles que LISIEUX, DEAUVILLE, DIVES SUR MER et HONFLEUR dont les effectifs en place ne permettent pas encore d'obtenir satisfaction. UNITÉ SGP POLICE CALVADOS ne les oublie pas et défend toujours leurs intérêts.



Ruddy SERGEANT
Secrétaire Départemental Calvados



Saisie Record à Lisieux : 286 775€ - 1 Kg d'Héroïne

Lisieux, ville située à l'est du Calvados, célèbre pour sa basilique (Saint-Pierre), est aujourd'hui aussi réputée pour l'efficacité de sa Police Nationale.

En effet, régulièrement à l'origine de très belles affaires ces six derniers mois, notamment dans le domaine des stupéfiants, le GSP de Lisieux démontre une activité de qualité particulièrement soutenue.

Le 28 décembre 2016 en milieu de l'après-midi, au cours d'un simple contrôle routier, les collègues du GSP interpellent un individu trouvé porteur de 0,25g d'héroïne. Ils réussissent à identifier le fournisseur, un individu notoirement connu des services de Police et de Justice.

Habitué à ce genre de situation et connaissant parfaitement les lieux, ces mêmes Policiers mettent d'initiative en place un dispositif de surveillance discrète devant la porte blindée de l'intéressé attendant la prochaine transaction afin de pouvoir pénétrer dans l'appartement et procéder aux interpellations des mis en cause.

Faisant preuve de professionnalisme, de patience et de sang-froid, ils agissent au moment opportun et parviennent à interpellier en flagrant délit les protagonistes impliqués dans la transaction illégale (2 individus accompagnés d'un chien de type molossoïde).

La perquisition des lieux qui s'ensuit permet la découverte de 45g de cannabis, 33g de cocaïne, 75g d'héroïne mais surtout d'une somme d'argent en liasses enveloppées sous vide d'un montant de 117 520 Euros.

Placés en garde à vue et entendus, les interpellés avouent que cette somme doit servir à payer une livraison imminente de stupéfiants. Munis de tous les éléments nécessaires, un autre dispositif est organisé dans la foulée avec l'aide des collègues de la BAC de Caen et des services de la BRI de Rouen permettant de retracer, grâce à la géolocalisation en temps réel, le trajet des livreurs de Grand-Quevilly (76) à Lisieux, qui se voient interpellés en possession d'1kg d'héroïne et de 2750 Euros.

Le lendemain les différentes perquisitions, opérées avec le concours de la Sûreté Départementale du Calvados, de la Brigade Cynophile de la Gendarmerie Nationale, permettent la découverte de sommes d'argent de 3630 euros au domicile du livreur et de 11785 euros chez le couple de revendeurs ainsi que 130g de résine de cannabis, de quelques téléphones portables et d'un coffre contenant 151 050 Euros !!!

L'enquête révèle que le couple de revendeurs était livré depuis plusieurs mois à raison de 800g à 1kg d'héroïne et de 200 à 500g de cocaïne. Il prétend également que la somme contenue dans leur coffre représente leurs économies personnelles.

Le montant total des sommes ainsi saisies s'élève à 286 775 euros. Un record national pour un service non-spécialisé !!!

UNITÉ SGP POLICE CALVADOS suit de près ce dossier historique qui met en valeur la qualité des Policiers lexoviens dont le grand professionnalisme n'est plus à démontrer. N'oublions pas que tout part d'un simple contrôle routier de « routine » et que c'est l'esprit d'initiative et la grande réactivité des collègues du GSP qui ont permis de remonter la filière étape par étape. Il est également à préciser que cette unité n'est constituée que de 4 titulaires dont 1 OPJ.

Trafic de drogue : saisie record à Lisieux

Plus de 280 000 euros ont été saisis lors d'une perquisition à Lisieux.

C'est ce que l'on peut appeler une très grosse affaire. Le record de l'année en France pour un commissariat de sécurité publique. Mercredi 28 et jeudi 29 décembre, les policiers de Lisieux ont saisi près de 286 000 € en liquide. De l'argent lié à un trafic de stupéfiants.

Un contrôle de routine, mené au cours du mois de décembre 2016 à Lisieux par les fonctionnaires de police et à l'origine de cette importante affaire. Un automobiliste est contrôlé avec des flacons de méthadone, un produit essentiellement utilisé comme un substitut à l'héroïne. Il possède aussi une faible quantité de cocaïne.

Entendu, l'homme avoue avoir acheté le produit dans un immeuble, situé dans le quartier d'Hauterive à Lisieux. À partir de là, une surveillance est effectuée. Mercredi 28 décembre, vers 15 h 30, les policiers profitent de l'entrée d'un client pour pénétrer en force dans un appartement.

À l'intérieur : quatre personnes. Deux consommateurs, et le couple de locataires : un homme de 28 ans, et une femme de 23 ans. Sur place, les policiers trouvent 75 g d'héroïne, 33 g de cocaïne, quelques grammes de cannabis et un sac contenant des liasses de billets.

Le lendemain, les différentes perquisitions, opérées avec le concours de la Sûreté Départementale du Calvados, de la Brigade Cynophile de la Gendarmerie Nationale, permettent la découverte de sommes d'argent de 3630 euros au domicile du livreur et de 11785 euros chez le couple de revendeurs ainsi que 130g de résine de cannabis, de quelques téléphones portables et d'un coffre contenant 151 050 Euros !!!

LISIEUX. Trafic de stupéfiant : cocaïne et 286 000 € saisis

Quatre personnes impliquées dans un trafic de drogue entre Rouen et Lisieux ont été écrouées. 286 000 € ont été saisis par la police dans le cadre de cette enquête.

Il s'agit sûrement d'un record pour un commissariat de sécurité publique en France. Mercredi et jeudi derniers, les policiers de Lisieux ont saisi près de 286 000 € en liquide, dans un immeuble loué. De l'argent lié à un trafic de stupéfiants.

Tout est parti d'un contrôle de routine, mené au cours du mois de décembre à Lisieux par les fonctionnaires de police. Un automobiliste est contrôlé avec des flacons de méthadone, un produit essentiellement utilisé comme un substitut à l'héroïne. Il possède aussi une faible quantité de cocaïne.

Entendu, l'homme avoue avoir acheté le produit dans un immeuble, situé dans le quartier d'Hauterive à Lisieux. À partir de là, une surveillance est effectuée. Mercredi 28 décembre, vers 15 h 30, les policiers profitent de l'entrée d'un client pour pénétrer en force dans un appartement.

À l'intérieur : quatre personnes. Deux consommateurs, et le couple de locataires : un homme de 28 ans, et une femme de 23 ans. Sur place, les policiers trouvent 75 g d'héroïne, 33 g de cocaïne, quelques grammes de cannabis et un sac contenant des liasses de billets.

Le lendemain, les différentes perquisitions, opérées avec le concours de la Sûreté Départementale du Calvados, de la Brigade Cynophile de la Gendarmerie Nationale, permettent la découverte de sommes d'argent de 3630 euros au domicile du livreur et de 11785 euros chez le couple de revendeurs ainsi que 130g de résine de cannabis, de quelques téléphones portables et d'un coffre contenant 151 050 Euros !!!

Deux Rouennais interpellés

L'enquête se poursuit, et permet d'établir que deux hommes de la région de Rouen, de 28 et 26 ans, doivent venir le soir même pour fournir le couple et récupérer de l'argent.

Les policiers de Lisieux, rejoints par la BAC de Caen et la BRI de Rouen, interpellent l'un d'eux au pied de l'immeuble vers 23 h, avec un kilo d'héroïne sur lui. Le second, resté dans la voiture quelques centaines de mètres plus loin, est aussi appréhendé.

Jeudi, deux perquisitions sont menées. Une au domicile de l'un des deux hommes, dans la région de Rouen : 3 600 € en liquide sont retrouvés. Et une nouvelle dans l'appartement des Louvières, avec un chien, où une grosse somme est découverte, ainsi que 150 g de cannabis. Au total, environ 286 000 € ont été saisis lors des différentes perquisitions.

10 kg d'héroïne écoulés en un an ? Le couple et les deux Rouennais ont été présentés au parquet de Lisieux, ce vendredi. Les quatre individus ont été placés en détention provisoire. Une information judiciaire a été ouverte pour trafic de stupéfiants. L'argent a été placé à la caisse des dépôts et consignations.

Selon les premières estimations, le couple de Louvières aurait pu écouler environ 10 kg d'héroïne et 2,5 kg de cocaïne depuis un an. L'explique Dominique Garcia, commandant du commissariat de Lisieux.

Il est important de souligner que le succès de cette opération globale représente le fruit de la collaboration étroite et efficace des différents services de Police et de Gendarmerie sollicités.

Notons que toutes les étapes de cette opération ayant été effectuées avec le plus grand professionnalisme, il n'y a eu aucune victime à déplorer, et ce, malgré les énormes risques encourus.

Un nouvelle fois l'Unité fait la force et la sécurité.

Certes à ce jour, les malfaiteurs ont été écroués, les produits stupéfiants et le montant en numéraire saisis, mais **qu'en est-il de la récompense justement attendue par les Policiers à l'initiative de cette saisie-record historique ?** Quelle considération pour ceux qui ont pris de réels risques sans en avoir les moyens (GSP ; service non-spécialisé). Quelle réponse a été donnée à ces collègues qui ont su exploiter leur excellent sens policier, qui ont su faire preuve d'initiative et de réactivité, opérant dans l'urgence, n'hésitant pas à mettre leur vie en péril ? N'oublions pas qu'il s'agit d'une très importante affaire de stupéfiants dont les protagonistes, très souvent armés, ne sont pas des enfants de cœur !!!



UNITÉ SGP POLICE CALVADOS s'est assuré que le dossier parvienne en haut lieu afin qu'il reçoive toute l'attention qu'il mérite.

Et bien à ce jour (c'est à dire plus de deux mois plus tard) ; RIEN !!! Aucun retour quant à présent !!

À l'heure où le moral des troupes est au plus bas, tout comme le nombre d'effectifs et les moyens matériels alloués, **UNITÉ SGP POLICE CALVADOS dénonce le caractère inadmissible de cette situation ; ces Policiers sont-ils laissés pour compte ? Oubliés par notre administration ? Aucune considération ne leur serait accordée ?** Ils ont excellé au prix de tous les dangers,

pulvérisé le record de saisie numéraire en la matière mais cela semble ne pas intéresser nos dirigeants qui paraissent préférer se perdre dans les méandres des statistiques et du management au « camembert » !!!

Ces policiers ne demandent pas la lune ni un miracle mais simplement la juste reconnaissance de leur investissement et de leur excellent travail.

Serions-nous face à une administration insipide qui n'a aucunement le goût du mérite, ni celui de la reconnaissance de la dangerosité de notre métier et de l'abnégation de ses policiers qu'elle méprise finalement ?

UNITÉ SGP POLICE CALVADOS dénonce ce genre d'attitude qui engendre la démotivation grandissante au sein de cette institution qui paraît se plaire à laisser mourir petit à petit l'étincelle de la « Vocation Police » qui brille encore dans les yeux de nos vaillants collègues.

UNITÉ SGP POLICE CALVADOS ne lâche rien et demande des comptes aux plus hautes instances pour qu'enfin la juste reconnaissance des policiers engagés dans cette affaire hors du commun se concrétise enfin !!!



Ruddy SERGEANT
Secrétaire Départemental Calvados

MANCHE

Rassemblement à Saint-Lo pour obtenir des renforts



L'autisme dont fait preuve notre administration depuis des mois nous a amenés à lancer un appel à se rassembler devant la DDSP à SAINT-LO le 3 février dernier. Nous étions une quarantaine pour dénoncer la dégradation des conditions de travail des policiers, en général, et particulièrement celles des collègues des brigades de roulement exerçant sur cette circonscription par manque d'effectifs.

Pour l'occasion, nous avons ouvert le temps de notre rassemblement « un bureau du recrutement », car nous

estimons que 11 postes, au minimum, sont à pourvoir au sein des UIAAP de SAINT-LO, 9 postes pour le roulement de jour et nuit et 2 postes pour la BMU.

Ces brigades de roulement qui assurent les missions de police secours, qui sont en première ligne, ne sont certes pas la vitrine de la police nationale mais elles sont véritablement la colonne vertébrale d'un commissariat.

Souvent perçues comme la cinquième roue du carrosse, elles doivent faire l'objet d'un renfort, en urgence, c'était le message que nous avons pu faire passer aux différents médias présents sur place.

Mais ce manque d'effectifs impacte également la réforme des cycles horaires alors qu'une très grande majorité des collègues de toutes les circonscriptions de la Manche ont plébiscité le cycle 2/2-3/2-3/2 dit « vendredi fort ».

Nous savons à UNITÉ SGP POLICE MANCHE que ce cycle est LE CYCLE qui

redonne une vie sociale et un nouvel équilibre familial.

Preuve à l'appui, depuis le mois d'octobre 2015, CHERBOURG expérimente ce cycle et nos collègues n'envisagent pas un seul instant de revenir à un cycle 4/2 !

C'est pourquoi nous défendrons la mise en place du cycle 2/2-3/2-3/2 dans toutes les circonscriptions du département car nous estimons que TOUS les policiers doivent pouvoir prétendre à ce progrès social incontestable.

À l'issue de ce rassemblement, nous avons remis un courrier à Monsieur Le Préfet de la Manche, lui demandant d'intervenir auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale pour obtenir ces effectifs.



Cyrille POSTAIRE
Secrétaire Départemental Manche



Deux ministres au commissariat de Brest

Le 10 décembre 2016, Bruno LE ROUX et Jean-Jacques URVOAS, Ministres de l'Intérieur et de la Justice, étaient en déplacement à Brest. Après avoir visité la Maison d'Arrêt et rencontré les gendarmes, les deux ministres se sont rendus au commissariat de Brest.

Au cours de cette visite, les délégués d'UNITÉ SGP POLICE (seule organisation syndicale présente), à savoir Laurent LE ROUX, SND Zone Ouest, Eric KERBRAT, délégué départemental du Finistère et Gaël ADAM, délégué local de Brest, ont pu s'entretenir quelques minutes avec les deux ministres.

Eric KERBRAT a remis à chacun d'entre eux, un état sur la situation des effectifs dans le département. En effet, le Finistère a perdu plus de 100 policiers et environ 50 ADS en moins de 10 ans.

Le Finistère est un département excentré, ce qui pose des difficultés pour obtenir rapidement des renforts de force mobile. De plus, les 4 commissariats du département sont éloignés les uns des autres. Lorsque des manifestations dégénèrent, les collègues se retrouvent impuissants en attendant l'arrivée des renforts. C'est régulièrement le cas à Morlaix où le manque d'effectifs criant, expose l'intégrité des policiers intervenants.

Pour l'Administration, le nombre d'effectifs est conforme au baromètre « EDFA » qui sert à mesurer les besoins en effectifs.

Pour Laurent LE ROUX, l'EDFA (Effectif Départemental Fonctionnel Adapté), comme son nom l'indique, s'adapte à la baisse des effectifs et ne tient plus compte

du nombre de policiers réellement nécessaire pour effectuer les missions en toute sécurité.

Gaël ADAM, a également interpellé les deux ministres sur la simplification de la procédure pénale qui ne fait qu'alourdir la charge de travail des OPJ.

Eric KERBRAT a réitéré la demande d'armoires chauffantes pour les FMU du département et la mise en place d'un nouveau cycle de travail pour les brigades de roulement du Finistère.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le cycle horaire dit « Vendredi fort » a été adopté et mis en place à Brest depuis le 27 février, et une armoire chauffante a été livrée à la FMU de Brest début janvier.



Eric KERBRAT
Secrétaire Départemental Finistère

LOIRE-ATLANTIQUE



En ordre de Marche ! - Élection du Nouveau Bureau Départemental du 44

Le conseil syndical départemental s'est réuni le 20 janvier 2017 en présence de Laurent Leroux délégué national zone ouest et de Philippe Boussion secrétaire régional des Pays de la Loire. L'élection du nouveau bureau était à l'ordre du jour.

À l'unanimité, ont été élus :

- Stéphane Léonard secrétaire départemental
- Ludovic Bachelier trésorier
- Jean François Venturi secrétaire administratif

- Pascal Demé secrétaire départemental adjoint
- Yann Pasquier trésorier adjoint
- David Henot secrétaire administratif adjoint



Stéphane LEONARD
Secrétaire Départemental Loire-Atlantique



Proche du « Bon Dieu » et de ses Saints...loin de l'Humain

Si la FSPN est géographiquement proche du pouvoir administratif (les directions et services centraux), nos collègues ne sont pas mieux traités qu'ailleurs.

N'en déplaise à une certaine hiérarchie (et haute hiérarchie) souvent plus préoccupée par elle-même et son propre confort, le management distillé ne participe en rien au bien être de l'ensemble de nos collègues sur la FSPN.

En voici quelques illustrations parmi les plus édifiantes :

-À la DCPAF, pourtant de tradition plutôt humaniste, où des officiers à la tête d'une unité de la BCCF, pourrissent le quotidien professionnel de ceux qui sont les chevilles ouvrières du système, à savoir notre corps, celui des C.E.A. UNITÉ SGP POLICE est le seul syndicat à avoir réagi en se posant en bouclier, obligeant ainsi l'administration à réagir et à déclencher une enquête de commandement. Un comportement « digne » d'un autre siècle et scandaleux qui va prendre fin. L'incompétence rythme le tempo du manque d'humanisme.

-Toujours dans cette direction, mais cette fois à l'UNESI, Unité du Pôle Central Éloignement. Une restructuration du service suivie d'un déménagement tournent au fiasco par manque de préparation, d'organisation et de budget. Encore une fois, nos collègues sont jetés dans l'inconnu pendant qu'une partie de cette même hiérarchie se prépare à préserver, voire capitaliser ses propres intérêts. UNITÉ SGP POLICE accompagne non sans mal, nos collègues dans un climat tendu et insupportable lié à l'urgence.

-Toujours à la DCPAF, nos collègues qui assument des missions régaliennes dans le contexte particulier de la lutte contre l'action terroriste, sont menacés de mort lors de missions dans les trains internationaux Thalys. Première réaction de la hiérarchie : préconisation du port

d'une arme de 6^{ème} catégorie (la fameuse matraque télescopique) pour se rendre à leur hébergement. Insuffisant, et suite à notre réaction, des réflexions plus adaptées sont à l'étude. Comment peut-on attendre de la République qu'elle protège ses citoyens si elle ne peut le faire avec ses représentants en exercice ?

-La DCSP n'est pas mieux gâtée... C'est le flou autour de la situation de l'antenne SCRT d'Orly. Tout commence par une installation des plus spartiate et mal préparée, avec un manque de moyens rendant miraculeux tout travail pourtant produit. Les soldes ont-ils inspiré la « P.P » qui va s'emparer de ce service. Tout ça pour ça... Pendant ce temps-là, les collègues de ce corps ne sont pas assurés de leur avenir alors qu'ils avaient fait un choix professionnel fort en s'engageant dans cette aventure qui s'est révélée trop aventureuse. Les petites mains, attendent d'être fixées sur leur avenir, sur l'organisation de leur propre vie. Là encore, UNITÉ SGP POLICE accompagne ses collègues policiers, quand l'Humain n'est visiblement pas une priorité.

D'une manière générale, la FSPN n'est pas là pour servir, faute d'une politique cohérente de recrutement, de réservoirs d'effectifs à la PP dans le cadre du projet « Grand Paris ». Là encore, il convient de respecter les choix de carrière de nos collègues du Corps d'Encadrement et d'application.

La DCPJ, et son illustration presque caricaturale prend tout son sens avec la SDAT (Sous Direction de l'Anti Terrorisme). Dans notre dernier numéro d'Actu-Police, UNITÉ SGP POLICE a écouté nos collègues et a édité un article sur le malaise, voire le mal être de ces fonctionnaires pourtant attachés à la noble cause de servir et de protéger les intérêts

de la Nation. Ils sont conduits dans la précarité par une hiérarchie, qui ne comprend toujours pas, que l'intérêt général puisse passer par l'intérêt corporatiste de notre institution.

Enfin évoquons la SDLP, issue de la fusion du SSMI, du SCA et du SPHP...

Lors des missions, nos collègues doivent souvent faire l'avance de certains frais et attendre patiemment et très longtemps le remboursement des sommes dues sur leurs comptes. Cela fragilise leurs situations personnelles et familiales pendant que la hiérarchie, n'a aucun scrupule à les traiter comme des pions. Au secours, le dix-neuvième siècle à la « Zola » est de retour. Au sein de ce même service, les collègues en charge de la sécurité des bâtiments s'entendent dire face à des problèmes personnels par leur propre hiérarchie, que cette dernière n'est pas « assistante sociale »...2017...

UNITÉ SGP POLICE tient à rappeler fermement à ces cadres, que les différents textes en vigueur au sein de notre institution, et dont ils ont la charge de l'application, les obligent à prendre en compte les intérêts moraux, physiologiques et psychologiques des fonctionnaires placés sous leur autorité. Et si certaines primes de « résultats » étaient remplacées par des primes liées au respect de l'Humain ?

Car en effet, que serait l'institution sans ces fonctionnaires qui sont au service de tous et pour tous ?

Ce manque de discernement projette bon nombre de nos collègues dans l'infortune, l'insécurité, la faiblesse et la soumission. Aussi, à la FSPN, fidèle à la devise de notre syndicat UNITÉ SGP POLICE, nous ne lâcherons rien !



Jean-Michel PETIT
Secrétaire Régional FSPN



FORMATION

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'UNITÉ SGP POLICE



Le 8 février dernier, le secteur Formation d'UNITÉ SGP POLICE était en audience avec Monsieur LUTZ, nommé le même jour, directeur central du recrutement et de la formation.

L'occasion pour le secteur Formation de remettre au nouveau directeur le cahier de la formation élaboré par le groupe de travail qui s'était réuni en septembre 2016.

Les principales propositions de notre organisation syndicale figurent dans ce document.

En voici les idées phares :

RECRUTEMENT

- Gestion de l'ensemble des recrutements de la police nationale par un bureau central du recrutement
- Retour du service d'information sur le recrutement (numéro vert)
- Rénovation des modalités de recrutement
- Amélioration du dialogue social et de la communication dans le domaine des incorporations (numéro vert)
- Modification des épreuves du recrutement
- Mise en place d'une VAP* ou «équivalence» pour les ADS
- Utilisation du passeport d'avenir pour les ADS qui se présentent au concours par la voie interne
- Les recalés du concours externe (oral final) doivent se voir proposer une incorporation en qualité d'ADS

SCOLARITÉ

- Formation initiale ADS portée à 4 mois
- Formation initiale GPX :
 - Concours interne : 6 mois + 1 mois à minima (adaptation à l'emploi). Stage adaptation à l'emploi sur poste affectation en qualité de stagiaire
 - Concours externe : 10 mois + 1 mois à minima (adaptation à l'emploi). Stage adaptation à l'emploi sur poste affectation en qualité de stagiaire
- Réécriture complète des formations ADS et GPX afin de dégager un tronc commun préparant aux métiers d'ADS et de Gardien de la Paix
- Intervention des directions d'emploi durant les formations initiales afin de présenter les métiers de la police (CRS, PAF, DCSP)

LES STRUCTURES DE FORMATION

- Remplacement des véhicules de simulations
- Réalisation d'un audit de tous les stands de tir police
- Augmentation des capacités d'accueil de certaines structures de formation en respectant le maillage territorial.
- Réouverture d'une structure de formation si le plan de charge venait à persister à être aussi soutenu
- Faire du site de CANNES ÉCLUSES un grand centre national (regroupement des centres nationaux)
- Recentrer et uniformiser le travail des DRIF

LES MÉTIERS DE LA FORMATION

- Révision du contrat formateur
- Reconnaître et valoriser le métier de formateur comme une véritable spécialité :
 - Prime OPJ
 - Indemnité d'enseignement

UNITÉ SGP POLICE n'est pas favorable à des mesurètes, ni à une différenciation entre les formateurs (TSI, Généralistes ou autres), ce qui est accordé aux uns doit l'être aux autres, alors oui pour reconnaître et attribuer une indemnité d'enseignement mais pour tous les formateurs.

Pour tous les personnels de la formation :

- Création de fiches de postes
- Élaboration de référentiels métiers prenant en compte les technicités et les responsabilités exercées.
 - Les métiers à haute technicité ou à haute responsabilité doivent être nomenclaturés à l'instar de ce qui se fait pour les officiers.
- Mise en place d'une CAP UNIQUE pour tous les personnels de la formation
 - La gestion de tous les personnels de la nouvelle direction du recrutement et de la formation doit passer nécessairement par la mise en place d'une CAP unique même si la spécificité des formateurs doit être étudiée à part au sein de cette commission.

FORMATION CONTINUE

Examens et formations professionnelles

- Développer les formations e-learning sous conditions
 - Il faut qu'elles soient réalisées sur le temps de service ou de formation, que des locaux et des outils opérationnels soient dédiés et qu'un correspondant informatique soit présent sur site.
- Soutien et intervenants extérieurs pour enrichir les connaissances et l'environnement professionnel
- Suppression des qualifications brigadier et de l'examen
- Formation brigadier-chef préalable à l'examen simplifiée (une seule UV regroupant TSI et notions de management)
- Formation et évaluation des membres des jurys
- RAEP MAJOR + stage d'adaptation à l'emploi (actuel UV 2 management)

*VAP : Voie d'Accès Professionnelle



Emmanuel PASQUIER
Délégué National - Secteur Formation



REPORTAGE



REPORTAGE

Les Unités Cynophiles



L'équipe communication d'UNITÉ SGP POLICE s'est rendue à Troyes au contact de Christophe HOUBIN, qui appartient à l'Unité Cynophile. Cette unité est composée de 8 fonctionnaires pour 4 chiens.

6 fonctionnaires et 3 chiens forment l'unité « Patrouille » et 2 fonctionnaires avec 1 chien forment l'unité « Stup ».

Les deux unités « Patrouille » fonctionnent en cycle 4/2 avec 3 nuits 20h50-05h00 et 1 après-midi 12h50-21h00.

L'unité « Stup » travaille en horaires hebdomadaires, mais peut-être décalée pour des raisons de service. Elle est calée sur les horaires des investigations.



Les locaux de l'unité Cyno sont localisés dans le Commissariat de Troyes, mais les chiens ont été délocalisés dans le groupement de Gendarmerie de Rosières, suite aux nuisances sonores engendrées par les chiens placés au sein du Commissariat. Les collègues regrettent de ne pas avoir été entendus lors du projet de construction du nouveau Commissariat de Troyes. En effet, ils avaient souligné l'intérêt de construire le Chenil séparé du Commissariat à l'écart des zones d'habitation pour éviter les nuisances sonores. Ils n'ont pas été entendus, le chenil a été intégré au Commissariat lui-même construit dans le centre de Troyes. Rapidement, il a fallu trouver une solution d'hébergement pour les chiens, solution ayant généré un coût supplémentaire, plus une perte de temps quotidienne pour les maîtres-chiens, qui doivent aller chercher et déposer leurs chiens à Rosières.

Leur mission prioritaire est le soutien des autres unités, que ce soit le service général, les BAC ou l'investigation. Au cours de leurs patrouilles, elles travaillent également beaucoup sur initiative. La station directrice les commande systématiquement sur des missions violentes et/ou avec arme en soutien des autres unités. Les Canines «patrouilles» sont actuellement trop souvent pourvues de véhicules sérigraphiés, alors que des véhicules banalisés seraient fortement utiles sur des missions de soutien aux BAC ou services d'investigation, mais également par souci de discrétion lorsqu'ils laissent le véhicule seul lors des détentes.

Pour Christophe, la réforme des cycles horaires visant à garantir une coupure de 11 heures entre deux vacations, va poser des problèmes au niveau des Unités Cynotechniques :

En effet, beaucoup d'effectifs canins travaillent actuellement en 4/2 sur trois nuits et une après-midi. La DAPN a indiqué sur la note DAPN/AGF/AJS/STAT/N°349 du 19/02/2007 que « pour des raisons évidentes de sécurité », les fonctionnaires ne devaient pas effectuer de mission opérationnelle sur leur après-midi. Cette dernière est censée permettre des tâches logistiques (l'entretien des chiens, entraînements...) comme l'indique la note DCSP/SDERM/ORG/N°40 du 27/03/2007.

Avec la réforme des cycles horaires qui est en train de se mettre en place, et la mise en place d'un repos minimum de onze heures entre deux vacations, la note de la DAPN devient caduque, et la dernière vacation pourra être utilisée pour un emploi opérationnel des effectifs canins.

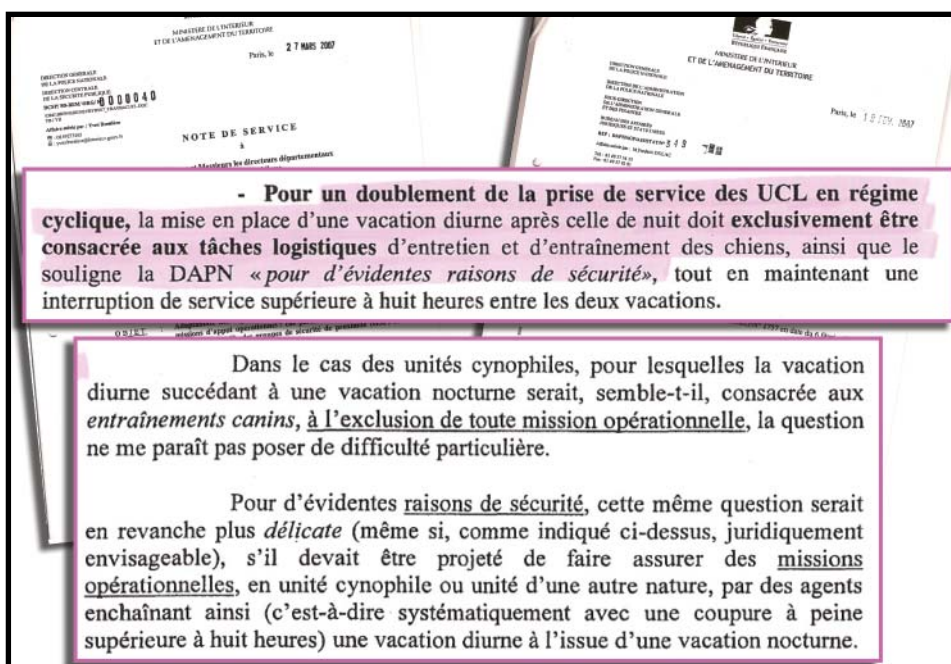
La question des moments où le maître-chien pourra effectuer toutes les activités annexes à son travail sur la VP, à savoir, les entraînements du chien comme les entraînements muselés, au mordant, à l'obéissance, la détente du chien, mais également l'entretien du chien, du chenil, se pose.

Sur l'activité Cynophile, il doit y avoir des quantités de temps précises dans tous les domaines.

Or aujourd'hui, il y a un flou dans les diverses notes y compris sur l'instruction PN/CAB/06-18804-CPS du 18 octobre 2006 relative au fonctionnement des unités cynophiles.

Elle instaure un entraînement au mordant tous les 15 jours par équipe cynophile patrouille (page 9 paragraphe 4.2.1.1.2), elle ne précise pas combien de temps doit durer la session d'entraînement.

Cette note indiquant que l'usage du chien en muselière est la règle générale (page 15 paragraphe 5.2.1.1), il faut donc inclure du temps d'entraînement avec la muselière et le quantifier précisément.



Cette note n'instaure pas le besoin fondamental et pluri-journalier de la détente sanitaire, à savoir que le chien puisse faire ses besoins avant de travailler. Elle n'instaure pas non plus la nécessité d'une longue détente afin que le chien s'aère l'esprit, cela est indispensable à son équilibre psychologique. C'est le seul salaire du chien et LE moment privilégié pour entretenir la complicité nécessaire à un travail efficace du binôme.

Ces actions sont évidentes pour un maître-chien, mais sont souvent vues comme étant de nature à faire baisser la présence voie publique par certaines hiérarchies.

L'entraînement foncier du chien est également important et pourtant non abordé, il prévient les blessures lors des entraînements et des interventions, il fait reculer l'âge auquel les chiens partent en retraite (il a les mêmes bénéfices que pour les hommes). Pourquoi ne pas prévoir sur les créneaux de sport, la possibilité pour les maîtres-chiens d'emmener leur chien sur des parcours de leur choix (en fonction du caractère du chien, de la fréquentation des lieux, des horaires ou de la météo...). Pour ce

faire, l'administration devrait fournir des cani-cross et des muselières très ventilées. Malheureusement actuellement, trop souvent, les créneaux sport des fonctionnaires sont imposés sur l'après-midi et donc, de fait, viennent amputer le temps disponible pour le chien.

L'entraînement à l'obéissance n'est également pas prévu, et pourtant indispensable pour garder la plus complète maîtrise du chien comme imposée par le paragraphe 5.2.1.1 de la note CAB/N°06-18804-CPS du 18/10/2006.

Enfin, Il reste toutes les tâches liées à l'entretien (nettoyage et désinfection) des locaux et véhicules, qui sont partiellement abordées dans les cours.

Pour toutes ces tâches, il faut prévoir une fréquence, et une durée minimale.



Les cycles sont en pleine renégociation depuis plusieurs mois et à ce jour visiblement aucun avis n'a été demandé au CNFUC (Centre Nationales de Formation des Unités Canines) au sujet des besoins en temps liés au dressage, sans quoi la note 18804 aurait été « amendée ».

Aucun avis non plus n'a été sollicité auprès de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort au sujet des besoins physiologiques et psychologiques des chiens.

Tous est fait comme si les chiens n'existaient pas !!!!

Un comble pour des unités dont le chien est le cœur de métier.

CURSUS DANS LES UNITÉS CYNOPHILES :

► **Conducteur** : Stage de 3 mois au CNFUC ou dans un centre régional pour devenir conducteur de chien.

► **Homme d'attaque** : 3 mois de stage au CNFUC à Cannes-Écluses. On doit d'abord être titulaire du stage conducteur de chien depuis 2 ans pour devenir homme d'attaque. Aujourd'hui, pour des raisons de sous-effectif, dans de nombreuses UCL, l'homme d'attaque cumule la fonction d'Homme d'attaque et de conducteur de chien. Cela s'avère dangereux lors des interventions, le chien doit comprendre qu'il ne doit pas attaquer son Homme d'attaque habituel (comme il le fait sur tous les entraînements), mais se focaliser sur un individu lambda. Pour des raisons évidentes de sécurité, il faut faire cesser cet illogisme, et imposer que les Hommes d'attaque ne cumulent plus cette fonction avec la patrouille.

► **Dresseur** : 3 mois de stage à Cannes-Écluses pour devenir dresseur de chien. Il faut avoir obtenu les 2 précédents stages, et avoir le stage homme d'attaque depuis deux ans.

► **Moniteur** : 3 mois de stage à Cannes-Écluses pour former un policier. Le stagiaire moniteur a obtenu les 3 stages précédents, et deux ans d'expérience en dresseur.

Tous les 3 ans, il y a des recyclages d'une semaine.

Au vu de la longueur des stages et des délais, former des maîtres-chiens, des Hommes d'attaque, des dresseurs et des moniteurs est très long et coûteux. Il semblerait utile de créer un système INCITATIF pour fidéliser les cynos. Et en ce sens les cycles vendredi fort ou jeudi fort sont une des pistes à étudier.





DISCIPLINE

L'échelle des sanctions * dans la Police Nationale :

Groupes	Sanctions
1^{er} groupe (avec ou sans réunion du conseil de discipline)	Avertissement
	Blâme
2^{ème} groupe	Radiation du tableau d'avancement
	Abaissement d'échelon
	Exclusion temporaire des fonctions (max.15jours)
	Déplacement d'office
3^{ème} groupe	Rétrogradation
	Exclusion temporaire des fonctions de 3 à 24 mois (mini. 1 mois ferme)
4^{ème} groupe	Retraite d'office
	Révocation (et mesures assimilées)

* La lettre de mise en garde ou d'observation n'a aucun fondement juridique et constitue une sanction déguisée (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État)

Info

La police nationale ne représente que 8 % de la fonction publique mais cumule près 50 % des sanctions prononcées dans la fonction publique

Révocation et mise à la retraite d'office :**Définition :**

- La révocation et la mise à la retraite d'office sont des sanctions disciplinaires du IV^{ème} groupe,
- Elle sont décidées par le ministre de l'intérieur, sur proposition des instances disciplinaires du Ministère de l'Intérieur et après notification du Chef de service,
- Un recours est possible auprès de la commission des recours du conseil supérieur de la fonction publique,
- Elles constituent une perte involontaire d'emploi (sont reconnues comme « perte involontaire d'emploi » la révocation ou la mise à la retraite d'office pour raison disciplinaire).



En application des dispositions des articles L 351-1 et L 351-12 du code du travail, les fonctionnaires ont droit, en cas de perte involontaire d'emploi, à un revenu de remplacement dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé.



Les textes qui encadrent le principe du chômage des fonctionnaires :

Loi du 13/02/2008 article 16

Circulaire FP du 21/02/2011 BCRF 10 333 62 C

Dès lors, dans les hypothèses où les autres conditions d'ouverture des droits sont réunies, l'agent révoqué ou mis à la retraite d'office peut prétendre à une allocation pour perte d'emploi.



Guy DALIER
Délégué National - Secteur Paritarisme



FRED : ANCIEN ADS, RÉSERVISTE

UNITÉ : Salut Fred, tu fais partie de la réserve en tant qu'ancien ADS, peux-tu te présenter s'il te plaît ?

FRED : Je m'appelle Fred, j'ai 29 ans, je suis papa d'un petit garçon. Niveau parcours professionnel, je suis titulaire d'un CAP d'agent de prévention et de sécurité. Ce diplôme m'a permis de travailler dans la sécurité privée, puis en 2009 j'ai passé le concours d'Adjoint de Sécurité, et j'ai incorporé l'école de police de Nîmes. À la sortie de l'école, j'ai été affecté au CRA de Nîmes durant 6 mois puis j'ai intégré la CSP d'Alès où j'ai travaillé en brigade de roulement jusqu'à la fin de mon contrat. J'ai donc passé 6 ans au sein de la Police Nationale en tant qu'ADS, 6 belles années où j'ai exercé diverses missions, où j'ai pu intervenir sur des tas de situations qui m'ont valu de nombreuses lettres de félicitations. Puis en juin 2015 à mon grand regret j'ai dû quitter l'uniforme et retourner à la vie civile.

U : As-tu passé le concours de Gardien de la Paix ?

F : Oui, je l'ai passé à de nombreuses reprises, mais, j'ai toujours été recalé à l'écrit qui est malheureusement mon point faible surtout la partie « étude de texte ».

U : Qu'as-tu fais depuis juin 2015 ?

F : J'ai été au chômage et même l'aide proposée pour la reconversion des

Adjoints de Sécurité n'a pas pu m'aider dans ma recherche d'emploi. Puis, en novembre 2016, j'ai reçu un courrier, me demandant si j'étais intéressé pour réintégrer la police nationale par le biais de la réserve civile, en tant qu'ex-ADS et j'ai immédiatement dit oui. J'ai reçu ce courrier un lundi, le mercredi mon dossier était transmis; j'étais extrêmement fier et heureux de pouvoir revenir dans « mon » service pour servir à nouveau mon pays dans le contexte actuel, pour lequel l'État faisait appel aux réservistes. Pour cela, j'ai donc dû déposer un dossier, être reçu pour un entretien avec les services des RT et fait l'objet d'une visite médicale. À l'issue de tout ceci, j'ai réintégré en tant que réserviste le commissariat d'Alès où j'ai repris les mêmes fonctions que celles que j'exerçais en tant qu'Adjoint de Sécurité. Je ne suis pas soumis aux mêmes horaires et, je peux adapter mon planning en fonction de mes obligations personnelles.

Fred a reçu au moins 1 lettre de félicitations du DCSP, 2 de DDSP, 4 de Chefs de Service en 6 ans de services.

U : As-tu toujours la volonté de passer le concours de Gardien de la Paix ?

F : Oui ! Toujours ! Ce métier, c'est une vocation pour moi depuis l'âge de 10 ans.

U : As-tu un exemple d'intervention ou de faits qui t'ont particulièrement marqué durant tes années d'ADS ?

F : Oui, l'équipage avec lequel j'étais a assisté à un règlement de compte entre 4 individus armés, et dans la fuite de deux d'entre eux à bord d'un véhicule, j'ai dû me dégager derrière un véhicule en stationnement car l'un de ces individus en passant devant moi m'a braqué avec son arme. S'en est suivie l'interpellation des deux autres qui étaient blessés et eux-mêmes armés. Cette intervention, un 1^{er} janvier alors que j'étais en renfort dans une brigade avec des collègues avec lesquels je n'avais jamais travaillé, m'a beaucoup marquée.

U : As-tu eu des lettres de félicitations durant tes années d'ADS ?

F : Oui j'en ai eu de nombreuses (Fred a reçu au moins 1 lettre de félicitations de DCSP, 2 de DDSP, 4 de Chefs de Service). Une qui m'a particulièrement touché, c'est lorsqu'en position de repos, je suis revenu avec mon oncle sur les lieux de la disparition inquiétante d'une personne dépressive, en l'occurrence un cours d'eau de plusieurs kilomètres et que malheureusement, après des heures de recherche, j'ai découvert la victime décédée, noyée. J'ai donc figé les lieux, préservé les traces et indices comme on me l'a appris et j'ai immédiatement fait appel à mon service. J'ai été félicité pour mon initiative.

U : À ton avis que pense tes collègues de toi ?

F : Je ne veux pas être présomptueux, mais, j'entends de bons échos sur moi et j'ai été accueilli par tous mes collègues avec beaucoup d'enthousiasme. Je n'ai jamais eu de soucis durant mes 6 années avec personne, j'ai toujours été intégré dans les diverses unités où je suis passé, et je me suis toujours adapté aux diverses personnalités avec qui j'ai pu travailler. Je pense avoir toujours accompli mes missions avec professionnalisme et rigueur, je sais qu'ils sont contents de mon travail.

U : Pourquoi ne réussis-tu pas ce concours, que te manque-t-il ?

F : Mon point faible, c'est le Français à l'écrit, et je me suis tellement créé un blocage avec l'écrit pour le concours, que je stresse et je perds tous mes moyens devant la feuille. J'ai d'énormes lacunes en Français, pour y remédier sur les deux dernières années, j'ai pris des cours d'orthophonie, j'ai suivi des cours par correspondance, mais cela reste encore insuffisant semble-t-il.

On devrait nous faciliter l'accès en se basant sur notre dossier...

U : Fred, j'ai lu tes lettres de félicitations, j'ai demandé à quelques-uns de tes collègues de me dire ce qu'ils pensent de toi, tout le monde s'accorde à dire que tu ferais un super « flic » de terrain. Que manque-t-il à ton avis dans le recrutement pour faire rentrer des jeunes comme toi ?

F : Déjà, je trouve dommage qu'au bout de 6 ans, on n'ait que ce concours pour rentrer dans la police. Pendant 6 ans on fait du travail de policier, surtout dans des petites structures comme Alès en manque d'effectifs. On fait la police secours, l'accueil, on assiste le Chef de Poste, on est avec nos titulaires sur les interventions quelles qu'elles soient et on assume de jour comme de nuit, la sécurité des personnes et des biens.

Hormis les procédures, on sait tout faire car à trois en patrouille, en nuit par exemple, pour 50 000 habitants, on ne peut compter que sur nous. Alors, on connaît tout du fonctionnement d'un commissariat et il me semble qu'on devrait nous faciliter l'accès en se basant sur notre dossier, en subissant un entretien et éventuellement en passant des épreuves sportives.



La police, c'est une vocation pour moi

U : Fred, tu sais qu'en tant que Policier, tes procédures sont ensuite lues par le parquet et que les écrits sont très importants dans notre métier. Nous disons toujours que notre meilleure arme est notre stylo, qu'en penses-tu ?

F : Justement, je regrette qu'on n'ait si peu de stages à notre disposition durant notre contrat et notamment, je parle bien sûr pour moi, de remises à niveau de façon continue sur le français par exemple. Je regrette que les qualités professionnelles soient mises de côté et qu'elles ne soient pas prise en compte par une évaluation continue par exemple et la validation peut être, années par années, de compétences qui, au moyen d'un livret, nous permettrait en fin de contrat d'intégrer automatiquement le corps d'encadrement et d'application pour devenir Gardien de la Paix. Je regrette que dans le système actuel, cette première épreuve du Français soit éliminatoire car elle ne reflète pas à elle seule les qualités pour être policier.

U : Aujourd'hui tu es revenu en tant que réserviste, que penses-tu de ce nouveau statut ?

F : La police, c'est une vocation pour moi. J'éprouve une grande fierté de remettre la tenue. C'est avec un énorme plaisir que je viens travailler. Pour moi, porter l'uniforme c'est un symbole, comme servir mon pays. C'est très important en connaissant les menaces terroristes qui pèsent sur notre pays, le servir est un honneur.

U : Pourquoi est-ce autant un symbole pour toi de porter l'uniforme et servir ton pays ?

F : Je n'ai pas les mots pour dire ce que je ressens, l'uniforme c'est le respect et en sachant d'où je viens c'est énorme, porter la tenue de policier c'est un grand honneur, c'est fabuleux, c'est magique.

U : D'où tu viens Fred pour dire cela ?

F : Mon père est Turc et ma mère est Française d'origine Algérienne. À la maison, mes parents ont toujours parlé uniquement le Français, mais, très mal avec beaucoup d'accent et beaucoup de fautes, j'en suis aujourd'hui conscient et mes lacunes en sont pour beaucoup le résultat.

U : Pour finir Fred, la réserve civile, tu dirais que ça t'apporte quoi ?

F : Bien sûr, je passerai vite dessus, mais, on ne peut nier l'aspect financier, surtout que je suis dans une situation précaire de chômage, mais, surtout, moralement ça me permet de revenir dans la police. Je refais ce métier que j'aime tant, que j'ai fait pendant 6 ans et que j'aimerais faire pendant 30 ans.

U : Merci Fred pour ton témoignage.

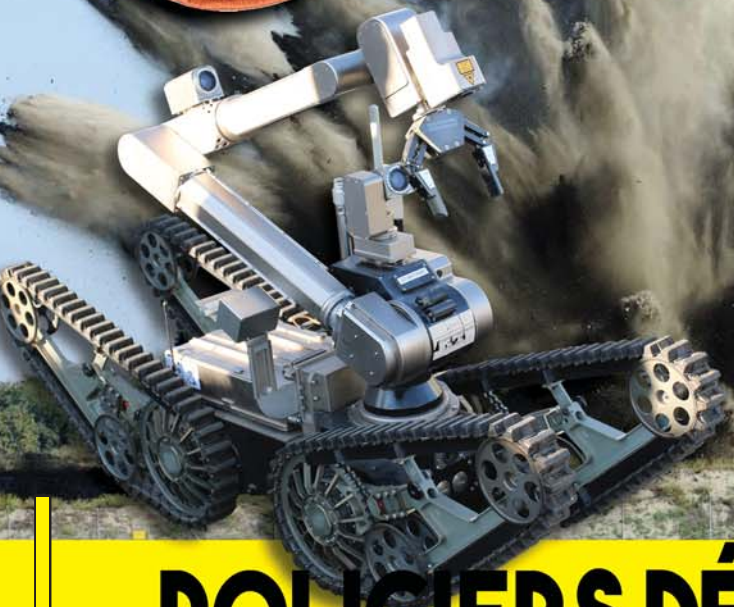
F : Merci à vous.

Fred est le parfait exemple de centaines de collègues ADS ayant la vocation du métier de policier, compétents dans leur travail, mais qui malheureusement, ne parviennent pas à dépasser la barrière du concours de Gardien de la Paix, et ce, malgré de très bons états de services. Pourtant, alors, qu'ils sont définis comme incompetents par un concours pour exercer ce métier, ils le restent suffisamment pour intégrer la réserve civile en tant qu'anciens Adjoints de Sécurité.

Alors nul doute que cela fait du policier à moindre coût. Une nouvelle voie d'accès pour les Adjoints de Sécurité avec une évaluations continue sur les 6 années passées, une formation en école pour gommer certaines lacunes, formation plus rapide et moins coûteuse, des frais moindres en termes de paquetage vestimentaire déjà en leur possession, permettraient une économie substantielle, des recrues de qualité et une plus-value pour la profession.



REPORTAGE



POLICIERS DÉMINEURS DANGER AU QUOTIDIEN

DEMINAGE

SECURITE CIVILE



REPORTAGE

L'équipe Communication d'UNITE SGP POLICE s'est rendue au centre de déminage des Landes-Pyrénées, dans le 40 pour rencontrer ces hommes de l'ombre qui, quotidiennement, mettent leur vie en péril au service des autres.

Détruire des engins explosifs n'est pas une opération sans risque et pourtant, c'est en toute modestie que Jean-Xavier, Jacques, Jean-Pierre et Bruno nous ont permis de participer, avec toutes les autorisations et précautions prises, à leur quotidien durant ces quelques jours.

Accueillis par Jean-Xavier qui totalise plus de 20 ans comme démineur sur le site de Bayonne, il nous a fait visiter le centre, présenté à Jean-Louis, chef de centre et à tous les collègues présents que nous remercions.

Créé par ordonnance du 21 février 1945, la direction du déminage a pour objectif de prendre en charge la mission de recherche, l'enlèvement et la destruction des mines et pièges de guerre qui s'étendent sur des milliers de kilomètres carrés au lendemain de la guerre.

Dès 1964, ils assistent les fonctionnaires de police dans leurs missions de reconnaissance des sites visités par les Chefs d'État et hautes personnalités françaises et étrangères. Ainsi que dans les manifestations culturelles et sportives importantes.

300 démineurs sur tout le territoire national.

En 1965, les premières interventions contre les engins explosifs improvisés et le terrorisme donneront une autre dimension au service du déminage.

L'année 2004 voyait une importante évolution du service du déminage au sein de la Police nationale. Les ex-artificiers de la police nationale changeaient de statut et rejoignaient les démineurs de la sécurité civile pour former une seule entité, le service du déminage du ministère de l'Intérieur regroupant 300 personnels.

Depuis 2004, les démineurs sont toujours au nombre de 300, répartis sur 20 centres, 2 antennes et 3 sites sur l'ensemble du territoire national. Ce chiffre n'a pas évolué alors que les missions se multiplient et que le risque augmente,

notamment de par la menace terroriste. La multiplicité des engins explosifs dont la plupart d'entre eux sont des matières instables, multiplient les risques et les contraignent à une formation continue.

Tout au long de sa carrière, le démineur enchaînera les stages pour être toujours plus performant.

Les démineurs sont recrutés au sein de la Police Nationale ou, pour quelques-uns encore, par le biais des emplois réservés aux militaires, par le biais d'appels d'offres, sur dossier et par un entretien.

Après avoir satisfait à ces différents critères, le candidat est affecté sur un centre et part immédiatement en formation pour acquérir le niveau 1, indispensable à son maintien en poste.

Tout au long de sa carrière de démineur, le policier enchaînera les stages de spécialisation et de spécification, sans compter les heures d'auto-formation pour toujours s'améliorer et être plus performant.

Les différents niveaux à atteindre pour un démineur sont les suivants :

- **Niveau 1 : démineur-adjoint** (assiste le démineur)
 - **Niveau 2 : démineur** (traite et élimine la menace)
 - **Niveau 3 : chef démineur** (organise les chantiers ou traite directement les chantiers délicats)
 - **Niveau 4 : démineur principal** (plus haut niveau de technicité que peut atteindre un démineur de la Sécurité civile) – Chef de centre de déminage
- À chaque niveau correspond une compétence supplémentaire en matière de munitions.
- Au-delà de ces qualifications, complétées par l'auto-formation, comme nous l'avons dit, la rigueur, le calme, la maîtrise de soi et la patience sont des qualités indispensables pour un démineur.

L'activité principale d'un démineur, outre ses formations, mises à niveau et entraînements, s'organise autour de trois missions :

- **Mission 1** : L'intervention et le déminage sur munitions historiques ou dites conventionnelles qu'elles soient basique, chimiques ou que ce soit une

bombe appelée dans le milieu du déminage l'EOD (Explosif Ordonnance Disposal)

- **Mission 2** : L'intervention sur les Engins Explosifs Improvisés (EEI) que ce soit en matière de terrorisme ou de droit commun tels que les gilets kamikazes et autres.

- **Mission 3** : Les visites de sécurité et préparation des voyages officiels.

Il existe également, au sein du service du déminage, une spécialité « Démineur-plongeur ».

Après des tests de sélection exigeants, la formation de plongeur démineur dure 7 semaines suivies d'un recyclage obligatoire de 2 semaines tous les deux ans, sans omettre l'entraînement dans les centres lors des différents chantiers régionaux ou nationaux.

Leurs 3 missions principales consistent à effectuer en milieu subaquatique la neutralisation d'engins explosifs improvisés, à rechercher, enlever et détruire les munitions et effectuer des visites de sécurité sous les coques de navires lors des déplacements de personnalités.

Leur zone de compétence comprend les ports et les plans d'eau intérieurs (lacs et rivières).

Les démineurs côtoient le danger au quotidien.

Que ce soit en milieu terrestre ou aquatique, les démineurs côtoient le danger au quotidien.

Si les techniques évoluent, le machiavélisme des terroristes et leur volonté de tuer massivement le font tout autant, et l'homme reste donc le moyen le plus efficace pour désamorcer et rendre inopérants tous ces engins de destruction de plus en plus sophistiqués. Mais à quel prix ? Combien de démineurs l'ont payé de leur vie ou ont été grièvement blessés par ces munitions, bombes, explosifs, par ces engins de mort ?

Malgré ces risques, les démineurs n'ont qu'une seule devise : **SERVIR**

IMMERSION CHEZ LES DÉMINEURS – JOUR 1

Pendant les deux jours que nous avons passé avec les démineurs, nous avons eu la chance de participer à une intervention sur le terrain.

Sur réquisition du Préfet, direction Irissarry, dans le Pays Basque intérieur, à environ 40 kms de Bayonne.



Sur place, la requérante nous explique qu'en rangeant sa grange, elle a découvert plusieurs paquets contenant ce qu'il semble être des bâtons d'explosif accompagnés d'une petite boîte remplie de ce qui pourrait être des détonateurs.

Les démineurs nous expliquent que ce type d'explosifs était couramment utilisé par les « anciens » pour détruire les souches d'arbres.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la dangerosité provient des détonateurs plus que des bâtons.

En effet, un détonateur contient environ 1 gr de charge matière explosive, dans la boîte il y en avait une vingtaine ...

En cas de mauvaise manipulation, les démineurs ont coutume de dire :

« 1 détonateur = 2 doigts et 1 œil », ça laisse songeur !

La méthode employée par les démineurs pour détruire les bâtons a été de les disposer sur toute la longueur d'un carton, de les asperger de gasoil, car la combustion est plus lente que l'essence puis d'y mettre le feu à distance.



L'opération de destruction des détonateurs a été beaucoup plus délicate dans la préparation, après les avoir enfouis dans un trou, creusé à même le sol, ils ont été recouverts d'environ 35 grs de Semtex, un puissant explosif de type plastic inventé et fabriqué en Tchécoslovaque depuis la fin des années 60.

Le « pain » de Semtex joint à un détonateur et le tout relié à un système électrique qui permet d'envoyer une impulsion au détonateur afin d'activer la réaction explosive.

Chaque manipulation nécessite le strict respect du protocole approprié, autant sur la quantité d'explosifs utilisée, les distances de sécurité que le type de matériel déployé.

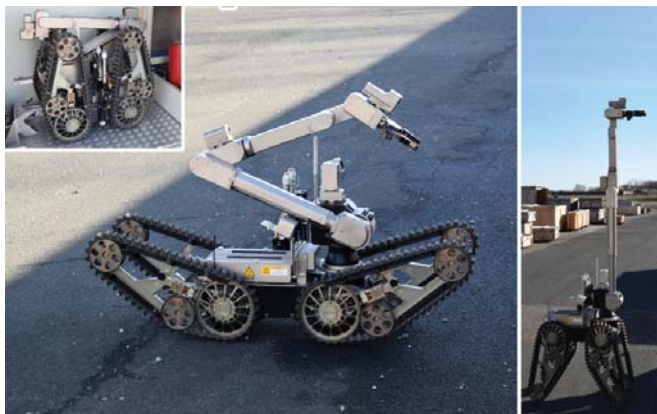
Nous avons pu constater à quel point la maîtrise du processus n'est pas le fruit du hasard mais une parfaite connaissance des explosifs et de leur maniement.

DÉMINEUR, UNE SPÉCIALITÉ VRAIMENT À PART !



IMMERSION CHEZ LES DÉMINEURS – JOUR 2

La seconde journée nous a permis de participer à plusieurs ateliers, entre maniement du robot et explosions en tout genre ... PERCUTANT !



Le robot, de fabrication Allemande, nécessite de nombreuses heures de pratique ainsi qu'une formation obligatoire afin d'en appréhender toutes les possibilités.

Avec son bras « intelligent », sa pince, son canon à eau, ses multiples caméras et son laser précis, il peut être employé sur de nombreux théâtres d'opérations.

La position maximale verticale peut être portée à 2.45 m.

Le robot se « pilote » à partir d'une console avec quatre « joysticks » et une multitude de touches/fonctions.

Grâce aux nombreuses caméras embarquées, l'opérateur a un visuel détaillé de ses déplacements, un mode 3D vient compléter l'état en temps réel de la position du robot.

Pour la démonstration, les démineurs ont simulé la découverte d'un bidon, suspecté de contenir un liquide biologiquement dangereux avec un détonateur. Toute la difficulté sera de séparer le détonateur sans endommager le contenant. Grâce au système de neutralisation, un jet d'eau est alors envoyé sur le dispositif à une vitesse de 400 m/s, l'arrachant sans endommager le contenant. Mission accomplie !



Un autre atelier, nous a permis de passer une valise suspecte au rayon X. Comme pour les contrôles dans les aéroports, ce procédé permet de détecter d'éventuels systèmes « dangereux », comme un engin explosif.

Confirmation de la présence de matériel suspect par les opérateurs, la décision est prise de procéder à sa neutralisation.

La méthode employée consiste, comme pour le robot, à utiliser un canon disrupteur dont la cartouche propulse une petite quantité d'eau à très grande vitesse afin de dissocier les éléments de l'objet suspect. Nouvelle mission accomplie !



Le dernier atelier, plus classique, proposera la destruction « simple » d'un bagage abandonné.

Du cordeau détonant est scotché par le démineur sur toute la longueur d'un bout de mousse, puis placé sur le bagage.

Relié à un détonateur, l'explosion impressionnante, a eu raison de la valise et de son contenu.

Merci à monsieur Béllini, chef du bureau du déminage, à Jean-Louis, chef de centre, Jean-Xavier et l'ensemble des démineurs du centre de Landes Pyrénées pour leur accueil lors de ces deux jours riches d'enseignements.



Jean-Xavier, démineur niveau 2

Bonjour Jean-Xavier, peux-tu nous expliquer ton parcours professionnel ?

Je suis entré dans la Police nationale en 1984, avec une affectation au CSP PUTEAUX (92). J'ai fait 12 ans à la BAC de Puteaux puis j'ai eu envie de changer d'horizon avec un recrutement en 1996 chez les artificiers de la Police Nationale et une affectation à Bayonne. En 2004, le ministre de l'intérieur de l'époque (N. Sarkozy) fait intégrer les 150 artificiers de la PN dans le service du déminage.

On se retrouve à 300 environ avec une couverture nationale unique de démineurs.

Cette intégration permet à ceux qui l'ont choisie, de s'ouvrir de nouveaux horizons, car la munition nous était auparavant interdite.

Pour faire ce métier, il ne faut pas spécialement être passionné ou avoir le goût du risque, mais être rigoureux dans son travail et dans sa prise de décision.

Chez nous, la première erreur est souvent la dernière, le travail s'effectue toujours en équipe et deux avis valent mieux qu'un !

Le métier ne change pas mais il faut s'adapter aux nouvelles technologies et aux méthodes des terroristes.

Notre formation est assez complète et suffisante pour faire face à la menace actuelle.

Un dernier mot ?

Notre service comporte des hommes et des femmes à fort caractère. Nous sommes peu nombreux. L'idéal serait que nous renforçons la cohésion de groupe pour obtenir de meilleurs échanges et des résultats optimum.



Jean-Louis, chef de centre

Bonjour, tu es le chef du centre de déminage «Landes-Pyrénées», raconte-nous ton parcours professionnel ?

Après une première carrière dans la Marine Nationale comme plongeur démineur, j'ai bénéficié d'une mesure de reconversion et après 20 mois de formations, j'ai rejoint le service de déminage. Après être passé par Arras et Calais, j'ai pris la responsabilité du centre «Landes-Pyrénées».

Comment devient-on chef de centre et quel est son rôle ?

On devient chef de centre en gravissant les quatre échelons de la hiérarchie technique du service de déminage. Lorsque l'on réunit les conditions techniques (minimum niveau 3, chef démineur) et d'ancienneté requises (8 ans minimum requis), il devient possible d'être candidat pour les postes de chef de centre.

Le chef de centre assume, seul, une multitude de responsabilités dans des domaines très techniques tant opérationnels qu'administratifs. Depuis la maîtrise du couteau suisse, en passant par celle des outils réglementaires, informatiques et la gestion des opérations protéiformes du déminage, il doit en permanence prendre rapidement des décisions, faire des choix, parfois sur la base d'informations ou de connaissances parcellaires.

Le risque terroriste, vous a-t-il contraint à adapter votre formation et vos méthodes d'intervention ?

Pour les femmes et les hommes du service, leur exposition au risque pyrotechnique, tant face à la menace terroriste qu'aux interventions sur munitions parfois chimiques était déjà quotidienne avant ces événements, elle fait partie de l'ADN du métier...

Historiquement, le Service bénéficiait d'une forte expérience opérationnelle dans le domaine des interventions de contre terrorisme mais à l'image de tous les services impactés par la menace, il nous a fallu analyser la modification des modes opératoires adverses, rechercher ou modifier des méthodes d'intervention, tester des nouveaux équipements avant de les valider et les mettre en service dans les unités, armer les démineurs.

Donc plus une « évolution » qu'une « révolution ».

Un dernier mot ?

Merci à vous de vous être déplacés et d'avoir consacré de votre temps pour nous rencontrer, connaître notre métier et le faire connaître auprès de tous nos collègues policiers.



Nous tenons par ce dossier spécial démineurs à rendre hommage aux démineurs tombés en service.

Sur les 20 dernières années :

Gérard VILCOT le 29/12/1998 lors d'une explosion d'un engin de guerre.

Luc PORTEBOIS le 08/01/1999 des suites de ses blessures sur l'explosion du 29/12/1998.

Patrick LEMAITRE le 26/07/1999 lors d'une opération de déminage près de Montpellier.

Eric RAUD le 06/09/1999 au cours d'une opération au centre de déminage de Bordeaux.

Dominique MILESI le 18/04/2007 au cours d'une opération de déminage au dépôt de munitions de Ressaincourt.

Laurent FLAUDER le 18/04/2007 au cours d'une opération de déminage au dépôt de munitions de Ressaincourt.

Un hommage également à tous les nombreux collègues démineurs blessés en service.



PRÊT À TAUX ZÉRO⁽¹⁾ du Ministère de l'Intérieur

0%

PRÊT À TAUX ZÉRO du Ministère de l'Intérieur

SOCIAL



Primo accession⁽¹⁾
Résidence principale
Immobilier neuf
ou ancien

Le Prêt à Taux Zéro vient en complément du prêt principal lors de la première acquisition de la résidence principale en Île de France ou sur les huit départements limitrophes (Oise, Aisne, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure, Eure & Loir).

Il faut être affecté en Île de France depuis au moins un an.

Pour les Policiers titulaires affectés en province, depuis au moins un an sur les départements des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône, de la Gironde, du Nord, du Bas Rhin et du Rhône, le prêt à taux zéro est possible également.

UNITÉ SGP POLICE a obtenu en 2017 que l'ancienneté des trois ans d'affectation passe à un an.

UNITÉ SGP POLICE revendique l'extension du PTZ MI à tous les autres départements possédant des zones réputées chères en termes de logement à savoir, la Haute Savoie, le Var, l'Hérault, les Pyrénées Atlantiques, la Loire Atlantique et l'Ain).



www.csf.fr/ptzmi

LE PRÊT À TAUX ZÉRO⁽²⁾ DU



- Ce prêt au Taux Annuel débiteur fixe de 0% est un prêt immobilier complémentaire, sans intérêt pour toute la période d'amortissement du prêt.
- Le coût du crédit est pris en charge par le Ministère de l'Intérieur⁽³⁾. Ce prêt est mis en place pour l'acquisition de la résidence principale (dans le neuf ou l'ancien).
- L'assurance des emprunteurs CSF Assurances garantissant le prêt à taux 0%⁽²⁾ est prise en charge par le Ministère de l'Intérieur⁽³⁾.

Elle est limitée à la durée totale du prêt 0%⁽²⁾, et prend en charge tout ou partie des mensualités en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité (en fonction de la quotité assurée et des conditions du contrat).

POUR QUI ?

Les agents titulaires ou en CDI depuis plus d'un an et affectés depuis au moins 12 mois dans l'un des départements éligibles⁽¹⁾ au dispositif du Prêt à taux zéro⁽²⁾ du Ministère de l'Intérieur.

⁽¹⁾ Les agents affectés en région Ile-de-France peuvent solliciter le PTZMI pour acheter un bien en région Ile-de-France ou dans l'un des huit départements limitrophes à cette région : Aisne, Aube, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Oise, Yonne.

Les agents affectés dans les Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gironde, Nord, Bas-Rhin et Rhône peuvent solliciter le PTZMI pour l'acquisition d'un bien dans leur département d'affectation.



Êtes-vous éligible au PTZMI⁽¹⁾ ?

Le PTZMI est soumis à conditions, consultez-les sur le www.csf.fr/ptzmi

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

- Je complète le formulaire de demande de prêt téléchargeable sur le site : www.csf.fr/ptzmi
- Je prends rendez-vous avec un conseiller : **01 71 25 17 00** (prix d'un appel local)
- Mon conseiller CRESERFI m'accompagne dans le montage et la constitution de mon projet.
- Ma demande est analysée dès lors que mon dossier de prêt est complet.
- Je suis informé de la décision donnée à mon dossier par mon conseiller et/ou par SMS.
- Après accord, l'offre de prêt m'est adressée, par la Banque Edel, à mon domicile pour signature.
- Après le délai de réflexion de 10 jours, je retourne mon offre de prêt signée à la Banque Edel qui débloquent les fonds, sur ma demande, auprès du notaire que j'ai choisi.



EXEMPLE

Sabrina et Julien, respectivement 27 et 29 ans, ont un enfant et décident pour leur première acquisition d'acheter un appartement à Aix-en-Provence car Julien est affecté dans les Bouches-du-Rhône depuis 12 mois. Sabrina est cadre commerciale dans le privé, Julien gardien de la paix. À ce titre, Julien bénéficie du prêt à taux zéro⁽²⁾ du Ministère de l'Intérieur. Leur foyer étant composé de trois personnes, Julien peut bénéficier d'un montant de 40 000€ sur 10 ans. Ils vont alors rembourser 120 mensualités de 340,87 € (assurance comprise). Le TAEG fixe du PTZMI est de 0,42 % Assurance et Fonds Mutuel de Garantie inclus (taux débiteur fixe : 0%). Le montant total dû par l'emprunteur est de 41 304,80 € dont 400 € de participation aux frais de garantie (prélevée par CRESERFI lors du déblocage des fonds) et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité et Incapacité obligatoire de 3,77 €. Julien et Sabrina ont souscrit l'assurance CSF Assurance Emprunteurs. Le montant de 452,40 €, coût de l'Assurance emprunteur pour Julien, est pris en charge par le Ministère de l'Intérieur.

Secteur Logement

Dernière Minute - Dernière Minute - Dernière Minute - Dernière

UNITÉ SGP POLICE, par l'intermédiaire de son secteur LOGEMENT, a établi des partenariats avec de nombreux bailleurs HLM, particuliers, en locations vides ou plus rarement meublées.

• ALFORTVILLE (94)

Une résidence de 32 F1 meublée ou les candidats doivent avoir moins de 30 ans et être Gardien de la Paix.

• MONTMORENCY (95)

Une résidence neuve meublée (sans exclusivité), ou les candidats doivent avoir moins de 30 ans (gardien ou ADS).

• MARGENCY (95)

Une résidence disposant de studio et F2, les candidats doivent avoir moins de 30 ans et fonctionnaires.

• DRANCY (93)

Une maison de type pavillon comportant 12 chambres meublées (loyers 20€ le M2 tout meuble et charges incluses)

Un partenariat sur les départements 94/77 avec 3 SCI propriétaires de 187 logements dont 63 sont loués à des collègues et 40 en loyers conventionnés.

Contactez le secteur logement, Olivier PLENET : 06 59 25 90 10 / olivier.plenet@unitesgppolice.fr ou logementbn@gmail.com



LE CREL

CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE DE LA LOGISTIQUE

Le Secteur Communication et Dominique Le Dourner, Délégué National aux Conditions de Travail, se sont rendus au CREL situé au Chesnay afin de comprendre les diverses attributions de ce centre.

Le CREL est, comme son nom l'indique, un Centre de Recherche et d'Expertise. Il dépend du SAELSI, le Service des Achats des Équipements et de la Logistique de la Sécurité Intérieure.

Le SAELSI comprend trois sous-directions, celle de la Logistique, qui reçoit les achats, en fait la distribution, et détruit les équipements une fois leur cycle de vie terminé. La sous-direction des équipements qui a pour vocation le recueil des besoins opérationnels et la définition des spécificités des matériels. Et la direction des achats qui s'occupe de tout ce qui est financier et validité des marchés publics.

Dans la sous-direction des équipements dont dépend le CREL, on trouve le bureau des moyens mobiles, le bureau des moyens techniques, le bureau de l'habillement et le bureau des armes, des munitions et des moyens de protection.

Le CREL reçoit toutes ses directives techniques des bureaux métiers.

Il travaille énormément avec des partenaires extérieurs comme la Direction Générale de l'Armement, surtout en matière de protection, d'arme à létalité réduite... des universités comme celle de Valenciennes, de Strasbourg, ainsi que des industriels. Mais également avec les douanes, l'Académie Royale militaire Belge, la Section technique de l'armée de terre, le soutien logistique de la gendarmerie nationale, divers laboratoires privés ou publics.

Le CREL est déclenché par le SAELSI pour effectuer des tests sur des produits avant et/ou après achat. Il peut également être saisi par l'IGPN ou le médecin de prévention.

Il recherche avant tout, la qualité par l'innovation (travaille avec industriels, des centres de recherche, des universités, la DGA) et par l'amélioration des techniques de mesures. Il est très vigilant sur le matériel livré par les industriels. Il essaie pour les futurs équipements de dépister les technologies qui seront adaptées et innovantes pour apporter du confort, de la sécurité et vont réduire les coûts.

Il a un rôle consultatif. Il donne un avis sur les produits qu'il teste.

Le SAELSI est le décisionnaire final.

Il fait également de l'expertise lorsque des dysfonctionnements de matériels lui sont remontés pour tenter d'identifier le ou les défauts et les corriger.



Malheureusement, il n'y a que très peu de retours des services opérationnels concernant les problèmes d'équipement rencontrés sur la VP. Par exemple, une bombe lacrymogène qui n'aurait eu aucun effet ou trop agressive, un PIE ayant eu un comportement anormal, une tenue s'étant dégradée prématurément ou ayant provoqué une réaction allergique...

Pourtant le rôle du CREL n'est pas d'effectuer un audit pour incriminer les fonctionnaires concernant l'usage du matériel mais de vérifier que ce dernier n'ait pas de dysfonctionnement et si tel est le cas, envisager d'éventuelles modifications pour éviter la réitération du problème à l'avenir. L'idéal serait donc de mettre en place une chaîne de retour d'informations au niveau Ministériel qui regrouperait les problèmes rencontrés au niveau équipement que ce soit en Gendarmerie, Police ou Sécurité Civile. Ces informations seraient traitées par le SAELSI, qui en fonction de la fréquence et la gravité, saisirait le CREL pour effectuer des tests pour rendre un rapport technique et scientifique.

Le CREL est géré à la fois par la Police, la Gendarmerie et la Sécurité Civile. Donc en fonction des besoins budgétaires, le Chef du CREL doit faire appel à des fonds émanant d'une des 3 directions. Cela est d'une complexité assez déconcertante. Par exemple, les salaires sont tous gérés par la gendarmerie, alors que les besoins logistiques (photocopieurs, téléphones...) incombent à la police, comme les projets et recherches scientifiques.

L'effectif actuel du CREL est de 17 membres, sur un effectif théorique de 25. Il y a de 2 gendarmes, 1 membre du CEA, des personnels administratifs techniques et scientifiques (techniciens, ingénieurs) dont quelques titulaires et beaucoup de contractuels.



Le problème majeur est que ces contractuels qui sont très qualifiés ont des contrats de deux ans, qui une fois arrivés à leur terme, ne sont pas systématiquement reconduits par le Ministère. Il faut donc recruter de nouveau et former, sachant que cela prend en moyenne 7 mois pour qu'un contractuel soit autonome.

► **À la direction**, le CREL est composé de 2 personnes, le commandant à l'échelon fonctionnel LE ROUX Olivier et son adjoint qui est Capitaine de Gendarmerie.

► **Une cellule administrative** de 2 personnes, gèrent le parc automobile, le secrétariat et toutes les tâches administratives.

► **Un département chimie** de 4 personnes qui font des analyses chimiques pouvant intervenir dans la définition des équipements et des besoins (analyse des gaz incapacitants, détection des stupéfiants et explosifs, déterminations de produits dangereux dans les équipements, conformité des équipements...).

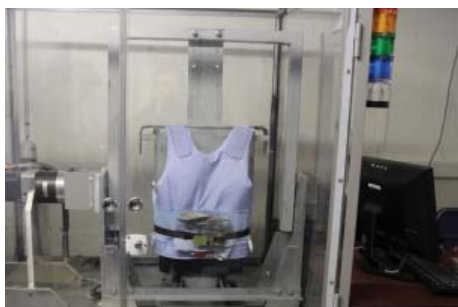


Récemment, ces techniciens ont mis au point, un kit salivaire, sous forme d'un écouvillon, dans le cadre d'une coopération interministérielle avec le ministère de la justice, de la santé et des transports. Lors d'un dépistage positif aux stupéfiants, l'individu contrôlé

sera soumis à un moyen de confirmation salivaire par prélèvement via le kit développé par le CREL. Ce kit qui va être mis sous enveloppe et envoyé dans un laboratoire pour analyse afin de quantifier la teneur exacte en produits stupéfiants assimilée par l'organisme de la personne contrôlée.

Les fonctionnaires n'auront donc plus besoin de perdre du temps à conduire le contrevenant à l'hôpital pour qu'il y subisse des prises de sang

► **Un département physique** (physique des matériaux) comprenant 2 effectifs au lieu de 6 prévus. Ils étudient les matières pour la protection individuelle (gilets pare-balles...), la protection collective (boucliers...), la protection des véhicules (vitres, protections de l'habitacle...), la protection des stands de tirs, menottes... Concernant la protection et plus particulièrement les gilets pare-balles, tous les aspects du produit sont étudiés, de l'étude du Kevlar ou du polyéthylène, à l'étude de son vieillissement naturel ou mécanique (par robot), avec des tirs pour vérifier que le gilet a gardé toutes ses propriétés.



► **Un département balistique** comprenant 4 personnes. Il en est prévu initialement 5. Il gère aussi bien les armes létales que non létales. Il teste les armes et les munitions, mais développe également de nouvelles munitions pour les services spéciaux. Il a développé une nouvelle munition en 9mm qui s'adapte donc au SIG SAUER SP 2022, mais également au

PM Beretta 12 SD déjà en dotation.

Cette munition nommée « Polyvalente » a la particularité d'avoir une ogive composée d'une pointe centrale et de 4 cratères et ailettes aux niveaux latéraux. Elle est efficace à 100 mètres en milieu urbain. Elle traverse les gilets pare-balles sauf ceux de classes supérieures à la 3A.



Elle a les mêmes propriétés en termes de pénétration que la COP. Qu'elle soit tirée sur une cible équipée d'un gilet pare-balle ou pas, elle pénètre dans le corps mais n'en ressort pas. Cette munition a un pouvoir de pénétration quasi identique avec ou sans gilet pare-balles, et quasi identique à de la COP tirée sans GPB.

Cette munition pourrait quasiment rivaliser avec de la 5.56 tirée par du HK-G 36, mais ne nécessite pas pour son usage, une habilitation lourde et peut équiper tous les fonctionnaires de police. Aujourd'hui, cette munition ne pourrait-elle pas être disponible dans les commissariats, à tous les fonctionnaires de police en cas d'attaque terroriste ? Le coût de cette munition pourrait être sensiblement le même que celui de la COP, une fois produite en grande quantité, l'ogive pouvant être pressée à froid. Il va de soi que les fonctionnaires devraient être sensibilisés au pouvoir de pénétration de cette munition afin d'éviter le tir dit « fratricide ».

► **Un département textile**, composé de 3 effectifs sur 4 initialement prévus. Ils font l'évaluation des pièces d'habillement police/gendarmerie.



Monsieur LE ROUX, chef du CREL nous a fait faire le tour de tous les laboratoires présents sur le centre.

LOCAL DES TESTS BALISTIQUES

Dans ce local, des techniciens procèdent à des tirs de tests sur des GPB féminin afin de vérifier l'efficacité d'arrêt du projectile et les dégâts pouvant être occasionnés par la force de l'impact. Ceci dans le cadre d'une campagne d'appel d'offre sur du GPB féminin. Une dizaine de fournisseurs ont envoyé leur GPB, qui sont testés et notés. Ces tests durent environ 2 mois, pendant lesquels les produits sont soumis à rude épreuve. Des bustes féminins sont fabriqués, en interne, dans de la Plastiline, une sorte de pâte à modelée simulant le corps humain.



Le buste muni du GPB à tester est placé dans un banc de tir, et reçoit les projectiles. Sur ce test, les GPB sont soumis à du 9mm et du 44 Magnum. À chaque tir, outre la vérification que le GPB ait correctement stoppé le projectile, une vérification sur l'enfoncement est faite. Les lésions post impact doivent être les plus minimales possible. Ces lésions sont visibles par l'enfoncement au niveau de l'impact dans la Plastiline. Au-delà d'un certain seuil, le GPB est recalé, même si l'ogive a été stoppée.



En effet, si le test balistique est prépondérant, d'autres critères entrent en ligne de compte dans le choix du GPB. La conformité des pièces utilisées. Si les coutures sont propres. Ceci est vérifié par un examen visuel. Les dimensions sont contrôlées. Enfin, des tests en ergonomie sont effectués dans les services opérationnels. Des lots d'échantillons sont portés par des collègues qui font un retour d'expérience quant au confort du produit.



Dès lors qu'un marché est arrivé à terme, un nouvel appel d'offre est émis, une sélection est mise en place pour choisir le produit au meilleur rapport qualité/prix.

Monsieur LE ROUX nous a expliqué que dans ce laboratoire, de nombreux tests sont effectués pour connaître un maximum d'armes et de munitions. Ils effectuent ces tests sur un bloc de Gélatine dans lequel on tire. La balle travaille en fonction de sa vitesse et de sa forme.

Une étude du bloc de gélatine et des fissures créées, donne des informations importantes sur la pénétration et les dégâts créés par l'ogive.



Tous les tests sont référencés dans un classeur qui répertorie les profils lésionnels en fonction des armes et munitions utilisés. Il s'agit d'une base d'information très pratique et importante en balistique.

FABRICATIONS DE BUSTES ET GEL BALISTIQUE - CHAMBRES CLIMATIQUES

D'abord, les moules sont imprimés avec l'imprimante 3D, puis les bustes sont créés en Plastiline. Dans cette pièce, on trouve également des chambres climatiques. Ces dernières permettent d'accélérer le vieillissement des gilets pare-balles en reproduisant diverses conditions climatiques.

Le CREL a mis au point un gel balistique qui devrait devenir une référence à l'international. Contrairement à la gélatine, ce matériau peut être réutilisé, alors que la gélatine, une fois fondue est jetée. Le gel balistique peut être refondu autant de fois que l'on veut, peut être coloré, ou rendu translucide, et offre ainsi, une meilleure rentabilité.



ANALYSE DU SIGNAL ÉLECTRIQUE ÉMIS PAR LE TASER.

Ce laboratoire dispose de divers appareils permettant de caractériser l'impulsion électrique issue du Taser X26. On obtient la caractérisation d'une décharge, avec les données de tension et de temps. Ponctuellement, ce laboratoire reçoit des PIE pour tester leur impulsion électrique et vérifier qu'elle est bien conforme.

ESSAI BALISTIQUE ORCHESTRÉ PAR UN INGÉNIEUR PYROTECHNICIEN.

Pour ce test, l'ingénieur utilise un affût de tir qui permet d'adapter l'intégralité des armes à disposition.

Le but du test est d'effectuer des tirs avec 3 munitions différentes.

Une 9mm ordinaire d'entraînement chemisée à noyau de plomb, une 9mm opérationnelle COP et de la 9mm « Polyvalente » développée par le CREL.

Le tir se fait d'abord sur un GPB de classe 3A placé devant un bloc de gel balistique, pour vérifier si certaines balles traversent le GPB, voire le bloc de gel.

Ensuite, sans GPB pour voir si le bloc de gel balistique est totalement traversé ou si le projectile stoppe sa course dans le gel.

Le système de tir est relié à un radar à effet doppler qui va permettre de relever la vitesse et la trajectoire du projectile sur tout son parcours.



Avec le GPB, les 9mm ordinaire et COP finissent leur chemin dans le gilet, et n'en ressortent pas. La « Polyvalente » transperce le gilet et finit sa course dans le bloc de gel balistique.



Sans gilet pare-balles, les trois munitions pénètrent dans le bloc. L'ordinaire sort du bloc et poursuit sa course, la COP reste dans le bloc et la « Polyvalente » dépasse la COP d'environ 3 ou 4 cm et se fige à la sortie du bloc.



Ce test met en évidence que la « Polyvalente » malgré sa capacité à traverser un GPB a un pouvoir de pénétration quasi identique à de la COP.

TEST DE SOLIDITÉ DE VITRES DE VOITURES : LE PENDULE IMPACTEUR



Les véhicules de police sont achetés, puis sont modifiés et préparés par des carrossiers qui ont répondu à un appel d'offre. Ces carrossiers présentent leurs

modifications au CREL qui les teste et les retient ou les élimine en fonction des résultats obtenus.

Le pendule impacteur représente un des tests. Il Permet de vérifier la solidité des vitres de VL. Il est unique en Europe dans sa configuration actuelle.

Le bras est équipé d'un capteur et d'une tête instrumentée.

Le bras est armé puis lâché. Il s'abat sur la vitre.



À l'étage, dans la nacelle couverte, se trouvent les ordinateurs et appareils de mesure, ainsi que le directeur d'essai qui mesure l'énergie cinétique, la température, les angles, les forces transmises...

DÉPARTEMENT MÉTALLOGRAPHIE

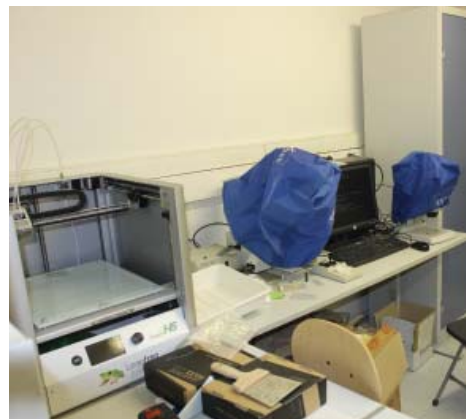
La première impression est que l'on manque de place dans cette pièce.



On y trouve, une bonne imprimante 3D qui imprime sur plusieurs matériaux des

profils relativement complexes pour lesquels ils font de l'usinage et des pièces expérimentales.

Une loupe binoculaire à fort grossissement, un appareil de métallographie à projection d'eau, un appareil d'étude de matériaux très onéreux, le tout cohabitant côte à côte, ce qui semble peu conseillé tant en termes de sécurité que pour l'espérance de vie des matériels coûteux.

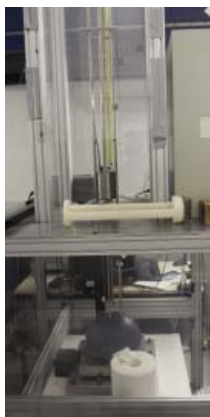
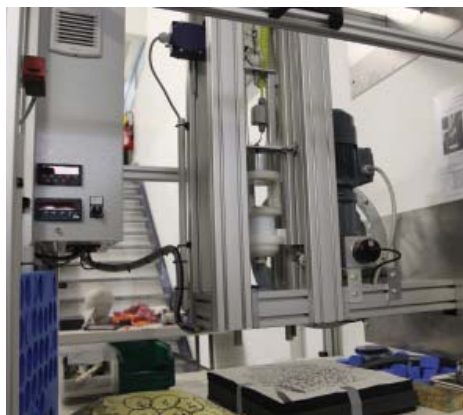


BANCS D'ESSAIS

Dans cette pièce, nous y avons trouvé :

-Un banc qui exerce des torsions sur les GPB pour vérifier l'usure de ces derniers dans le temps.

-Une tour de chute qui teste la pénétration de lames et de poinçons dans le GPB. Sont également testées des lames en céramique et des aiguilles. Le tout est de vérifier la résistance des GPB à l'arme blanche.



-Une tour de chute pilotée par ordinateur qui permet d'obtenir toutes les mesures de réactions des matériaux. Sont testés essentiellement les matériels pare-coups (manchettes, jambières, gilets tactiques...) mais également les casques pare-coups.

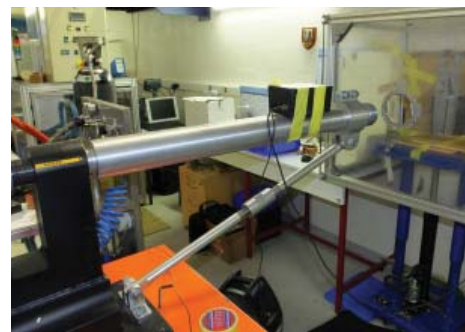
-Un propulseur d'azote à haute énergie qui permet de calculer la force transmise. Pour évaluer une munition, l'énergie cinétique n'est pas le seul facteur à prendre en compte.

La force transmise est elle aussi très importante et prise en compte depuis peu. On utilise un appareil avec un capteur cinétique de force transmise relié à des calculateurs et à une caméra très

haute vitesse (qui capte plus de 50 000 images/seconde).

Le but de cet appareil est de calculer la force et la pression à l'impact, qui vont être indépendantes de l'énergie cinétique. Le but est de pouvoir créer une arme à létalité réduite qui aura donc une forte énergie cinétique (un fort pouvoir d'arrêt), mais une force transmise légère (onde de choc).

Cette arme occasionnera que des lésions charnelles, de tissus, mais évitera des bris d'os...



DÉPARTEMENT CHIMIE – RECHERCHE DE FIBRES VESTIMENTAIRES ET DE TRACES DE STUPÉFIANTS



Une première salle permet de tester tous les produits stupéfiants et les textiles. On y trouve :

-Des binoculaires avec traitement de cartes images utilisables sur ordinateur. Ce genre de matériel permet de vérifier que la fibre d'un vêtement livré correspond bien à celle indiquée dans le cahier des charges par exemple.

-Un chromatographe IRTF qui permet de faire des analyses chimiques sans détériorer le produit testé. On obtient sa composition chimique.

-Des kits de détection de traces de produits stupéfiants. Ils s'utilisent sur des petites surfaces, comme un sac par exemple, et permet de vérifier que l'objet a contenu des produits stupéfiants en les identifiants.

-Dans cette salle a été mis au point le fameux « Écouvillon » également appelé test de prélèvement salivaire en bord de route. Une fois le prélèvement dans la bouche effectué, le kit est transmis dans un laboratoire qui effectuera les analyses. Ce test sera mis en service courant de cette année.

Par manque de place et malgré le fait que l'achat soit prévu, le laboratoire ne dispose pas encore d'un microscope à balayage électronique.

DÉPARTEMENT CHIMIE – RECHERCHE DE MÉTAUX

Nous nous sommes ensuite rendus dans une pièce réservée aux analyses chimiques, dans laquelle se trouve un appareil de Fluorescence X qui permet de constater la présence d'éléments comme des métaux par exemple.

Sur un stand de tir, le CREL a été déclenché pour vérifier la présence de plomb sur les tenues des FTSI. Pour ce faire, a été utilisé un petit aspirateur dans lequel est disposé un filtre. Après aspiration d'une zone sur la tenue, le filtre est retiré et analysé pour vérifier la présence ou l'absence de plomb. Chaque zone de la tenue correspond à un filtre. Les manches, les épaules, le ventre, les poches arrière, le bas du dos, les genoux... ..





Après analyses, seuls les genoux présentent des traces de plomb. Cela s'explique par le fait que les moniteurs mettent genoux à terre pour effectuer certains tirs. Le plomb émis par du calibre 12 se disperse dans le stand et se retrouve donc au sol.

L'usage de calibre 12 dans des espaces confinés comme les stands de tir souvent en sous-sol, libère des particules de plomb nocives pour la santé. Les portes des stands n'étant pas étanches, les particules de plombs se retrouvent à l'extérieur du stand de tir. La nécessité d'un extracteur d'air de très bonne qualité prend tout son sens. Mais, encore faut-il que ces extracteurs soient régulièrement contrôlés et surtout, que les filtres soient régulièrement changés et stockés dans des lieux appropriés.

Ces filtres sont saturés de plomb et donc peuvent représenter un danger pour la santé.

Le conseil concernant l'entretien des vêtements de travail est de les laver séparément du linge de maison et d'effectuer après lavage, une vidange de la machine à laver, surtout après un tir ou après usage de gaz CS.

DÉPARTEMENT CHIMIE – RECHERCHE DE MÉTAUX ET GAZ

Nous avons poursuivi notre visite dans un laboratoire de préparation d'échantillons. Il permet de préparer les échantillons à analyser, pour qu'ils soient le plus propres possible.

Ce laboratoire dispose également d'un appareil à absorption atomique qui permet d'identifier le plomb, le baryum ou l'or sur des échantillons. Par exemple, cet appareil a permis de constater qu'un fournisseur de la gendarmerie avait remplacé l'or sur certaines parties du vêtement par de la peinture, tout en continuant à facturer le même tarif...

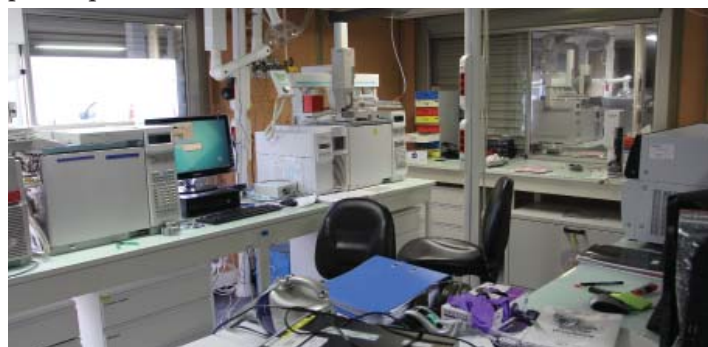


Cet appareil a également servi à vérifier que les sifflets ne contenaient pas d'éléments dangereux dans leur composition. On trouve également un appareil de chromatographie en phase gazeuse couplé à des détecteurs de masse qui permet d'identifier des molécules organiques à partir d'une base de données.

En résumé, cet appareil permet de connaître la composition chimique d'un échantillon (Stupéfiants, gaz...)

Ou encore un appareil de chromatographie en phase liquide qui permet d'identifier des composés qui se dégradent à haute température.

Ce laboratoire teste entre autres les gaz CS (Lacrymogène) et OC (au poivre) des bombes aérosols anti-agression. Le gaz OC présente de nombreux avantages comme celui d'être moins agressif pour la peau que le CS, malgré une sensation de brûlure toute aussi forte. Il est dégradable, plus naturel que le CS, ne présente pas de problèmes de contamination dans les milieux clos. La seule difficulté de l'OC est de saturer une zone comme le CS sur des manifestations en plein air par exemple. L'OC est moins dangereux pour la santé que le CS. La question se pose de savoir pourquoi l'administration a choisi le gaz à base de CS plutôt que ceux à base d'OC ?



APPAREIL DE REPRODUCTION DE CLIMAT TROPICAL



Le CREL dispose également d'un matériel qui reproduit l'intensité solaire. Les techniciens mettent de l'eau salée et arrivent à reproduire un climat tropical pour constater comment les tenues réagissent dans des conditions climatiques proches de celles de l'outre-mer, par exemple.

DÉPARTEMENT TEXTILE

Dans ce département, se trouvent de nombreuses machines qui mettent à l'épreuve les tissus et textiles.

Ce département est sollicité pour donner un avis technique sur des échantillons de matière ou d'articles finis. Il n'intervient pas sur le choix final d'achat. Il ne donne qu'un avis consultatif.

On y teste les résistances mécaniques (résistance de la matière à la déchirure par exemple) et les solidités des teintures (tenue des coloris à la sueur, au lavage, à l'eau...) entre autres. De nombreuses machines s'y trouvent.

-Un éclatomètre avec mesure de la flèche par laser qui permet une grande variété de tests de résistance à l'éclatement et à la fatigue.

Il permet de réaliser des tests à effectuer sur les textiles et un large éventail d'autres matériaux.



-Pour vérifier le boulochage du textile, plusieurs machines sont disponibles dans le laboratoire. Un simulateur de boulochage et une machine à abrasion. Ainsi, il est possible d'effectuer des tests au frottement, à l'usage intensif...



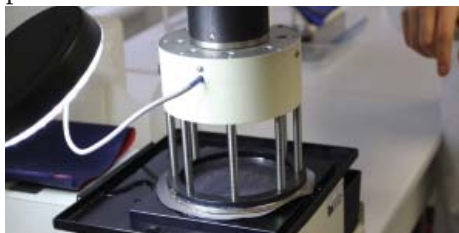
-Le flexomètre : Cette machine permet de répéter des mouvements de flexion sur des tissus laminés (Goretex...) pour vérifier au bout d'un certain nombre de cycles s'il y a dégradation ou pas. Cette machine simule donc les plis de genoux, de coudes...



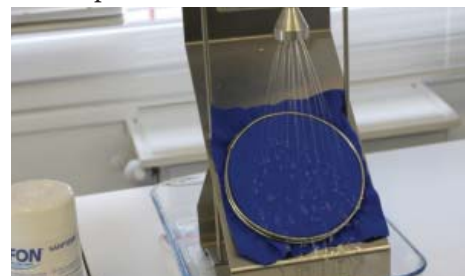
-Solidité de teinture aux frottements. On imprime un cycle d'aller-retour sur l'étoffe puis on regarde sur le témoin s'il y a migration du coloris.



- L'imperméabilimètre : Test à l'étanchéité. L'appareil fait monter une colonne d'eau à vitesse constante et on regarde si des points d'eau traversent.



-Un atelier permet de tester de la déperlance. Un arrosoir mouille le tissu et à l'issue du test, on va pouvoir évaluer la déperlance du tissu. Sur un bon tissu étanche, l'eau déperle mais ne pénètre pas ou très peu.



-Un autre atelier se nomme Test de traction ou déchirure amorcée ou détermination de la résistance et de l'allongement à la rupture par traction. Il s'agit d'un test de résistance d'un tissu déjà entaillé.



DÉPARTEMENT TEXTILE – TISSU ANTI-FEU

Ce département travaille également sur du tissu non feu. Entre autres, le tissu du pantalon maintien de l'ordre qui est un tissu méta-aramide non feu qui ne perd pas ses performances au feu quels que soient son usage et son entretien.

Le blouson quant à lui, en plus d'être traité anti feu, est renforcé d'une membrane qui protège de l'eau et des projections d'acide.

Ces tissus sont soumis à la plupart des tests vus plus haut. En cas de feu sur ces vêtements, bien que la chaleur passe au travers et donc peut brûler le porteur, le feu ne s'étendra pas et surtout, le vêtement ne fond pas, ne crée pas de débris incandescents. Les brûlures seront donc moins graves.

Le problème lors de brûlures avec port des pantalons de MO, se situe actuellement essentiellement au niveau des attaches des jambières.

Le CREL travaille sur une solution pour endiguer cette problématique.

DÉPARTEMENT TEXTILE – VÉRIFICATION DE L'ENVELOPPE DU GILET PARE-BALLES

Le département textile du CREL est intervenu sur les enveloppes de gilets pare-balles. Le but étant de vérifier que le matelas balistique soit protégé de l'eau, qui lui fait perdre ses performances.

La matière balistique est enfermée dans une enveloppe qui est soudée et pas cousue.

Ces soudures doivent être étanches et solides. Il ne doit y avoir aucun trou.

Le CREL teste les soudures sur l'imperméabilimètre, sur le flexomètre ainsi que sur le test de traction.



Ce qui est très important sur un gilet pare-balles, c'est son enveloppe. Cette dernière doit être en parfait état, non déchirée, non altérée, parfaitement étanche. Un simple petit trou compromet complètement la qualité du gilet, et le fonctionnaire doit immédiatement demander le remplacement de son GPB. Tant que cette enveloppe est en parfait état, le gilet garde ses propriétés de résistance au tir. Sa durée de vie est alors, d'au moins 10 ans.

ATTENTION : NE PAS CONFONDRE ENVELOPPE, HOUSSE D'HYGIÈNE ET HOUSSE DE TRANSPORT !

La matière balistique est protégée par l'enveloppe étanche. Le tout est inséré dans une housse d'hygiène qui peut être retirée et lavée. En général, le GPB est livré avec 2 housses d'hygiène et une housse de transport. L'enveloppe des plaques doit être INTACTE et bien ÉTANCHE !!!

– L'AVIS D'UNITÉ SGP POLICE –



Durant cette visite enrichissante, nous avons découvert un service à la pointe dans la recherche technique et scientifique. Nous avons rencontré des personnels très impliqués dans leur travail, passionnés et volontaires. Mais un manque cruel d'effectifs se fait sentir. 17 personnes sur 25 théoriques !!!

Comme la plupart de ces personnels sont des contractuels, cela est consternant qu'ils soient obligés de quitter le service à la fin de leur contrat, et ce, malgré leur niveau de compétences acquis durant leur passage au CREL. Il est également dommage de constater que ces compétences ne sont pas rémunérées à leur juste valeur, un personnel étant rémunéré en fonction de son statut sans que ses compétences acquises ne soient prises en compte. Ils ont des qualifications utiles et multiples, mais non suffisamment rémunérées. Des mines d'or intellectuelles et techniques qui souvent s'en vont dans le privé où elles sont mieux reconnues...

De plus, le CREL n'a, comme nous l'avons dit dans ce reportage, qu'un pouvoir consultatif. Il ne prend en aucun cas, de décisions sur les choix d'équipements achetés pour les gens du terrain. De même, il n'est pas systématiquement sollicité pour tester ou donner son avis. Cela malheureusement se retrouve dans les problématiques que nous retrouvons régulièrement comme des polos livrés aux fonctionnaires qui sont de très mauvaise qualité, des gants de palpation livrés aux BAC, qui pourraient à peine leur servir à monter des moellons, ou encore la dernière tenue des motocyclistes qui prend l'eau, et déteint... Un gaspillage d'argent public qui aurait pu être évité si certains choix étaient éclairés d'un avis technique et scientifique, qui plus est, se trouve à disposition des acheteurs et décisionnaires finaux...

Enfin, niveau immobilier, comment peut-on continuer à maintenir un centre de recherche avec de tels matériels de haut niveau et d'un coup très élevé, dans des locaux si vétustes pour ne pas dire pourris... Certains murs tombent en décrépitude, une partie des laboratoires et des bureaux se trouve dans des Algecos datant de 1986, d'autres laboratoires sont disséminés sur tout le camp, dans des espaces exigus et vieillots, où des appareils sensibles, pour certains dangereux et/ou onéreux sont entreposés dans des conditions déplorables faute de place, alors qu'ils devraient être isolés pour plus de sécurité et une meilleure concentration des utilisateurs.



Des efforts doivent être faits pour que le CREL, qui a joué un rôle indéniable dans les conditions de travail des effectifs de terrain tant sur le développement des équipements de sécurité et d'investigations que sur l'amélioration des tenues, dispose lui-même de meilleures conditions de travail pour être plus efficient.



L'objectif de notre syndicat est qu'à court ou moyen terme, tous les policiers profitent, en temps normal, d'un week-end sur deux en famille !

RÉFORME DES CYCLES HORAIRES

La réforme des cycles horaires est née de la volonté d'UNITÉ SGP POLICE de re-sociabiliser les policiers. Les régimes de travail, adoptés il y a plus de 20 ans (IGOT du 29 juillet 1996), ont soumis à rude épreuve la vie familiale voire tout simplement la vie sociale des policiers.

En avril 2014, UNITÉ SGP POLICE lançait son « référendum d'initiative policière » sur les cycles de travail. À la suite de quoi, le Ministre de l'Intérieur intégrait à la liste des mesures destinées à lutter contre les suicides dans la Police Nationale, la réforme des cycles de travail, vouée à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Après de nombreux mois de discussions, nous obtenions enfin la mise en place d'une expérimentation de nouveaux cycles, entérinée à l'occasion du Comité Technique de Réseau P.N. du 7 juillet 2015.

Cette expérimentation débutait le 1^{er} octobre 2015.

À l'exception du site de St Malo (4/2 compressé), les expérimentations emportaient plutôt largement l'adhésion des personnels et se déroulaient très sereinement.

Au printemps 2016, l'Administration nous présentait le bilan de ces expérimentations. Un bilan très favorable qui conduisait à l'adoption de nouveaux cycles de travail, lors des C.T.R.P.N. du 5 juillet 2016, et C.T.M. du 7 juillet 2016.

Le 8 août 2016, le DGPN émettait une instruction, vraisemblablement très volontariste. Elle sonnait le lancement de la réforme des cycles. Une réforme dont l'échéance était fixée, alors, au 1^{er} janvier 2017.

Le 19 septembre 2016, étaient intégrés à l'Instruction Générale relative à l'Organisation du travail dans la P.N. :

- le 4/2 compressé (3/2-3/2-4/1-4/2)
- le 2/2, le 3/3 et le 2/2-3/2-2/3 en vacation de 12h08

- le 2/2-3/2-2/3 en 11h08

- le « Vendredi Fort » (2/2-3/2-3/2) pouvant être décliné en :

- ♦ « Mercredi Fort » (3/2-2/2-3/2)
- ♦ « jeudi fort » pour les unités de nuit (Même cycle que le V.F. anticipé d'une journée)

- le **bornage horaire** de la prise de service du matin pour les cycles comptant des séquences de 4 matinées (le 4/2 et 4/2 compressé). Elle doit se faire entre 05h20 et 06h30.

TOUT EST EN PLACE POUR RÉFORMER LES CYCLES DE TRAVAIL DES POLICIERS

Partout, les représentants d'UNITÉ SGP POLICE procédaient aux expertises nécessaires, au sein des services, avec un objectif : Apporter le GRAAL à leurs collègues de roulement, le Vendredi Fort !

Mais, très vite, le climat autour de la réforme des cycles s'assombrit. L'aide pédagogique de la DRH/DCSP adressée aux directeurs et chefs des services territoriaux de Sécurité Publique n'aurait rien de bon...

Le 22 novembre 2016, le DGPN commet une nouvelle instruction sur la « rénovation des cycles horaires ».

Au nom de « réforme » qui implique un changement entraînant un progrès, on préfère le terme de « rénovation » des cycles. Les mots ont un sens...

Cette instruction nous annonce l'adoption prochaine :

- du cycle 4/2 **panaché** (2M/2AM/2R)
- d'un **bornage libre** des prises de service du matin

NOUS SOMMES LÀ FACE À UN VRAI RÉTROPÉDALAGE DE L'ADMINISTRATION !!!

Alors que ce qui avait présidé à la détermination de nouveaux cycles à expérimenter, était l'augmentation de la fréquence des week-ends de repos, **le 4/2 panaché offre un week-end de repos sur six, qui plus est, écourté de 16h00**. Mais s'il n'apporte aucun avantage pour les policiers qui le vivent, il présente l'avantage pour les chefs de services de respecter l'obligation des 11 heures de pause entre vacations, sans rien changer à l'organisation des services.

Le bornage des prises de service du matin venait entraver sérieusement la mise en place du 4/2 (dit « parisien ») et du 4/2 compressé. Il nécessite la modification des horaires de nuit. Ce qui est très mal accueilli par nos « nuiteux ».

Sans le bornage du matin, l'Administration peut, tout en méprisant les possibilités d'adoption du cycle « Vendredi Fort », proposer un panel de choix de cycles :

- le 4/2
- le 4/2 compressé
- le 4/2 panaché

Au passage, une nouvelle date, butoir à la réforme des cycles, est définie : le 30 juin 2017.

UNITÉ SGP POLICE S'OBSTINE À NÉGOCIER À TOUS LES ÉCHELONS DE L'ADMINISTRATION ET AU MINISTÈRE

Nous multiplions les propositions pour augmenter les possibilités d'application du cycle « Vendredi Fort » :

- **Le lundi fort, en plus du mercredi et du vendredi fort pour le jour**
- **Le mardi fort, en plus du jeudi fort pour la nuit**
- **Le mixage des cycles forts :**
 - ♦ Cycle mixé Lundi, Mercredi et Vendredi forts, pour le jour
 - ♦ Cycle mixé Mardi et Jeudi fort, pour la nuit

Nous avons été entendus quant aux lundi et mardi forts qui ont été intégrés au projet d'instruction portant à modifier l'Instruction Générale relative à l'Organisation de Travail mais pas sur les

cycles mixés qui pourraient apporter encore de nouvelles perspectives à ce cycle. Dans le même temps, nous observons que, partout sur le territoire, les policiers des unités de roulement, fatigués, usés, mais tenus par la perspective du progrès que leur apporterait un cycle à vacation forte, décrochent. Partout où l'autorité locale refuse le progrès, pire, là où il était envisagé mais rejeté par la D.C.S.P., les policiers manifestent leur désarroi, voire s'arrêtent.

Les concurrents syndicaux, jusque là indifférents, quand ce n'est pas hostiles au Vendredi Fort, sont contraints, devant la détermination des policiers, de prendre le train en marche et de soutenir ce cycle de travail, seul progrès social.



Le 22 février, UNITÉ SGP POLICE est reçu chez le Ministre.

Nous le mettons en garde quant à l'évolution de cette réforme qui pourrait amener à une démobilitation massive de nos collègues.

Nous lui remettons les éléments d'expertise de nombreux sites où la mise en place du vendredi nous est contestée malgré notre démonstration du contraire.

À l'occasion du Comité Technique Ministériel du 28 février, nous constatons une évolution favorable. Le directeur général de la Police Nationale rétablit un bornage horaire des prises de service du matin, contrairement aux termes du projet d'instruction examiné par l'instance.

Il indique, de plus, accorder jusqu'au 1^{er} septembre 2017, date d'effet du mouvement général de mutations, le maintien du cycle actuel, dans les services où la perspective d'adoption du cycle Vendredi Fort, n'est subordonnée qu'à un modeste renfort d'effectifs.

LA DYNAMIQUE SEMBLE ÊTRE RELANÇÉE !

Depuis, il semblerait qu'une nouvelle dynamique de progrès souffle sur la Police Nationale. Nous avons entamé une vraie course contre la montre, mais chaque jour des cycles à Vacation Forte sont adoptés par des Comités Techniques Départementaux. Dans le même temps, les projets d'adoption de cycles rejetés par nos collègues, sont repoussés au 1^{er} septembre 2017. Souvent, l'espoir renaît. Ici et là, malgré tout, des chefs de service s'obstinent, persistent à imposer l'impossible et nous amènent à saisir la D.G.P.N.

NOTRE VENDREDI FORT, REBAPTISÉ

Le CTRPN du 23 février et le CTM du 28 février 2017, ont entériné un projet d'instruction portant modification de l'IGOT.

La nouvelle dénomination réglementaire devient « **Vacation Forte** ».

Ainsi, notre « Lundi Fort », par exemple, devra être appelé « Vacation Forte de Lundi ». Cette modification nous sied parfaitement puisque nous pouvons continuer de parler du « cycle V.F. » ou « V.F. » et cela nous épargne des inepties du type « Vendredi Fort du lundi » !!!



Jérôme MOISANT
Délégué National
Secteur Conditions de Travail

RÉFORME DES CYCLES HORAIRES EN ÎLE DE FRANCE

ACTION SYNDICALE



Nathalie ORIOLI
Secrétaire Nationale Déléguée
Région Île de France

ET PUIS, IL Y A LA PRÉFECTURE DE POLICE

La P.P. ne semble absolument pas concernée par la réforme des cycles de travail. Certes, le cycle 4/2 à bascule, tel que pratiqué en DCSP, n'y a quasiment pas cours. Néanmoins, le travail initié par le Ministre en 2014, pour lutter contre les risques psycho-sociaux, ne devrait pas épargner la P.P.

UNITÉ SGP POLICE a présenté deux projets de cycle à vacation forte au Préfet de Police et au DSPAP :

- C.S.I.94 puisqu'on y pratique le 4/2 à bascule. Notre projet n'exigeait aucun renfort d'effectifs nouveau. L'allongement de la durée de vacation aurait pu, pour partie, permettre de

couvrir les opérations d'assistance du matin, très génératrices d'heures supplémentaires. Le jour fort permettait d'entraîner les personnels sans altérer la présence voie publique.

- La B.S.T.10 dont les agents réclament ce cycle. L'allongement de la vacation l'aurait été au profit de la soirée, sans générer de chevauchement puisque la vacation est unique. Le jour fort aurait permis de doubler les effectifs le jour du marché.

Le 5 décembre 2016, lors de la présentation de nos deux projets, le Préfet de Police indiquait examiner nos projets pour une éventuelle expérimentation.

Le 7 mars 2017, lors du Comité Technique Interdépartemental, il nous disait :

- S'être vu refuser la possibilité de conduire de nouvelles expérimentations par le D.G.P.N.

- Réexaminer la possibilité de réforme les cycles de travail à la P.P., fin 2018

Si cela n'impactait pas la vie de tant de policiers, les deux arguments auraient pu nous faire beaucoup rire. Dans le cas présent, cela nous conduit à déterminer les suites à donner pour permettre aux policiers parisiens d'accéder au même progrès social que leurs homologues. D'autant que pour UNITÉ SGP POLICE, les cycles de travail seront très vite un facteur déterminant à la fidélisation des personnels. La Préfecture de Police ne peut pourtant se permettre aucune erreur dans ce domaine.

INTERVIEW DE NATHALIE ORIOLI

Bonjour Nathalie, tu es la secrétaire nationale déléguée pour le Grand Paris, peux-tu te présenter en deux mots et surtout, nous dire ce que représente ta zone en termes d'effectifs policiers ?

Je suis effectivement la secrétaire nationale déléguée de la région Ile-de-France qui regroupe Paris, la petite et la grande couronne. Ce secteur représente environ 38% des effectifs de la Police Nationale et a la moyenne d'âge la plus jeune. Les problématiques que nous rencontrons sont donc différentes de celles que connaissent nos copains en province.

Au-delà de la jeunesse des effectifs et du turn-over récurrent, les difficultés de garde d'enfants et de transports, sans parler du logement et de l'évolution sociétale, influent beaucoup sur le choix fait par les policiers franciliens en termes d'horaires de travail.

Depuis des mois, UNITÉ SGP POLICE se bat pour la mise en place d'un nouveau cycle, le cycle à vacation forte. Si, en raison de blocages d'une partie de l'administration, cela a mis du temps à se mettre en place, le processus semble enfin parti et la mise en place se fait dans de nombreux services de province. Cela ne semble pas être le cas sur la région Ile-de-France ?

En effet, la Préfecture de Police de Paris semble vouloir être le mauvais élève de cette réforme même si, sur le SGAP de Versailles, les choses sont plus avancées car elles ne dépendent pas du Préfet de Police.

Quelques services bénéficient de la vacation forte même si cela n'est pas toujours souhaité dans les services, comme dans le 91 par exemple.

L'administration a préféré choisir des sites, comme le site pilote petite « circo » du 94, pour démontrer que le cycle vacation forte engendrait obligatoirement une augmentation d'effectifs. (En effet, 8 effectifs supplémentaires ont été nécessaires pour sa mise en place).

Néanmoins, après presque 2 ans d'exercice, les collègues travaillant sur cette vacation, ne veulent plus en changer. Alors l'administration argue maintenant d'une baisse des chiffres depuis sa mise en expérimentation mais en faisant fi de

l'État d'Urgence et toutes les missions annexes qui s'y rattachent.

"LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS SEMBLE VOULOIR ÊTRE LE MAUVAIS ÉLÈVE DE CETTE RÉFORME"

Et pour quelles raisons la Préfecture de Police refuse la mise en place de ce nouveau cycle, source de meilleures conditions de travail pour nos collègues tout en maintenant l'opérationnalité des services ?

Le Préfet de Police a été clair, il ne veut pas de cycle à vacation forte sur Paris. Il considère que ce n'est pas le moment.

Il est d'ailleurs dommage qu'il soit renforcé dans ses propos par des organisations syndicales, notamment Alliance qui considère qu'il faille un cycle à vacation forte généralisé ou alors, pas du tout.

Cela est incohérent.

Par exemple, nous avons sur le SGAP de Paris, à la CSI 94, un cycle horaire qui ne rentre pas dans l'IGOT et qui devra subir une modification. Nous avons donc proposé à l'administration de mettre en place un cycle à vacation forte après avoir pris le soin de demander l'avis de nos collègues et d'avoir obtenu près de 87% d'avis favorables.

Nous avons produit une véritable étude opérationnelle afin de démontrer la faisabilité de ce cycle, sans apport d'effectifs et fort du renfort de 6 collègues qui doivent arriver le 1^{er} avril.

La réponse de l'administration a été sans appel : « Non, car risque de contagion »... sans avancer le moindre argument et, là encore, soutenu par Alliance qui dit ne pas vouloir différencier les sites et ne pas le vouloir si ce n'est pas généralisé.

Du coup, l'administration veut nous imposer d'ici le 30 juin, un cycle de l'IGOT hors vacation forte.

C'est un véritable non-sens.

Mais alors, à Paris, le cycle à vacation forte, il n'y a pas d'espoir ?

Si, bien sûr, nous ne lâcherons pas comme cela puisque les collègues sont demandeurs.

Un gros chantier se prépare sur le SGAP de Paris avec une refonte totale des circonscriptions, des commissariats et des districts. Nous avons été réunis pour la présentation de ce projet qui devrait être finalisé en juin 2017 avec une date de mise en place inconnue pour l'instant.

Selon la Préfecture de Police, ce projet devra avoir l'assentiment des personnels et rien ne devrait être imposé. Des groupes de travail vont être mis en place avec des collègues de tous grades et les organisations syndicales seront largement concertées (dixit le DSPAP).

L'argument avancé pour cette restructuration est de revoir le découpage « police » rendu obsolète suite à l'évolution sociétale de la plateforme francilienne.

Nous allons bien sûr fortement consulter l'ensemble des collègues sur ces éventuelles restructurations et ne manquerons pas d'y lier et d'intégrer une réforme des vacations horaires pour y introduire le cycle à vacation forte. Le regroupement de certains effectifs pourra certainement le permettre.

Pour l'instant, tout est encore au stade du balbutiement et nous ne voulons donc pas faire d'annonce car c'est aux collègues de se prononcer et nous ne voulons pas vendre le cycle à vacation forte au prix d'une restructuration dont les personnels ne voudront peut-être pas, ce qui semble d'ailleurs être le cas pour le moment. Et, bien entendu, si nos collègues n'en veulent pas, nous ne l'accepterons pas.

Un dernier mot ?

Il est vrai qu'au début, le cycle à vacation forte n'était pas très demandé sur la plateforme francilienne. Les difficultés de garde d'enfants, dans les transports y étaient pour beaucoup et ce cycle n'était pas bien connu.

Nous avons fait des dizaines de réunions d'information dans des structures aussi distinctes les unes que les autres, Compagnies, CSI, BST et j'en passe et, aujourd'hui, ils sont demandeurs.

Cela est moins évident pour les brigades parisiennes qui rencontrent les contraintes des horaires des transports en commun.

RÉFORME DES CYCLES HORAIRES EN ILE DE FRANCE



INTERVIEW DE CYRIL THIBOUST, SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL YVELINES

Bonjour, depuis des mois, UNITÉ SGP POLICE se bat pour la mise en place d'un nouveau cycle, le cycle à vacation forte. Que penses-tu de ce nouveau cycle, que ce soit sur le plan professionnel, personnel et bien sûr familial ?

Sur le département des Yvelines, deux unités sont passées à titre expérimental à la vacation forte depuis début janvier 2017 : L'USI ainsi que l'UCL.

Il s'agit de deux unités du S.O.P.S 78.

Deux Circonscriptions d'Agglomérations à savoir Mantes la Jolie et Les Mureaux sont d'ores et déjà fixées sur le cycle, acté en CTSD le 10 mars dernier sur la Vacation Forte.

Nous avons longuement débattu en Comité Technique avec le Directeur Départemental afin que ces deux Unités puissent aboutir sur la Vacation Forte (vendredi) pour la grande satisfaction de nos collègues.

Il y a encore du chemin à parcourir car un prochain CTSD est prévu le 30 mars prochain, afin de statuer sur les Brigades de roulement de jour.

J'ai fait un point d'étape il y a une dizaine de jours, et je peux vous assurer que la majorité des collègues est très satisfaite de ce cycle. De nombreux collègues se sont confiés à moi afin de s'exprimer et voilà ce qu'il en ressort :

Nous avons retrouvé une vie équilibrée, un rythme plus adapté à notre vie familiale.

Profiter plus souvent de notre femme et de nos enfants fait un bien fou.

À contrario de ces deux unités, j'ai souhaité faire un point complet avec un de nos collègues qui travaille en Bde de roulement de jour sur une des 9 Circonscriptions d'Agglomérations du département.

Je vous laisserai seul juge de l'analyse accablante que le collègue m'a faite partager. Et le remercie pour la sincérité de ses propos :

« Affecté depuis mars 1998 en brigade de roulement / unité de jour avec horaires décalés, d'une part sur le cycle PARIS 4 AM/2 repos/4 M, puis en grande couronne 4/2 avec la bascule.

Je dois dire que l'organisme en prend un coup, et que les matinées sont de plus en plus difficiles à supporter ; toutefois, le 4/2 actuel bien qu'éprouvant reste gérable dès lors que l'on peut librement poser des congés (que se soit une semaine par ci par là ou comme je le fais, en posant régulièrement des matinées afin d'en faire le moins possible sur l'année) ; ce qui n'a pas forcément été le cas lors des attentats de ces derniers mois »

J'ai souhaité aller plus loin sur l'analyse du collègue en lui demandant ce qu'il pensait des 9h31 de vacations, sur le nouveau cycle Vacation Forte. Savoir s'il ne craignait pas que ce cycle soit trop dur ?

« En ce qui concerne le cycle à vacation forte, il est vrai que les journées sont plus longues, mais tout dépend du bornage

horaire. D'autre part, je pense que le fait de ne travailler que 3 jours voire 2 jours au lieu de 4, mérite effectivement que l'on fasse un minimum d'effort. On ne peut pas tout avoir...

Et quoi qu'il en soit, il s'agit d'un progrès indéniable en ce qui concerne la vie sociale et familiale.

Comme je vous l'ai indiqué auparavant, cela fera bientôt 20 ans que je travaille en Bde de roulement. 20 ans que j'ai un week-end sur 6 avec mon épouse et mes enfants. Donc faire des vacations de 09h31 pour avoir un week-end sur 2 et un mercredi sur 2, je signe de suite. »

Lorsque ce cycle s'applique, le taux de présence obligatoire s'élève à 70%, penses-tu que cela reste acceptable pour la gestion des congés d'une équipe ?

Pour ce qui est du taux de présence, il est vrai qu'il est plus bas qu'actuellement, mais en travaillant 26 ou 27 jours de moins par an, les collègues n'auront plus forcément besoin de poser autant, la fatigue étant moindre. Par contre, cela peut poser des problèmes pour les périodes de congés scolaires dans certaines unités. Tout dépend de la moyenne d'âge dans lesdites unités et des contraintes familiales inhérentes à chacun. Pour ce qui est de ma propre brigade les effectifs sont jeunes et posent principalement en septembre. Pour ce qui est de juillet et août tout va bien.

Et penses-tu que vis-à-vis de la sécurité de nos concitoyens, il y aura autant de policiers sur le terrain ?

Je ne vois pas en quoi il y aurait moins de policiers dehors avec ce nouveau cycle de travail. Il vaut mieux avoir des collègues motivés et bien au travail, que des effectifs qui viennent à reculons et qui posent des arrêts maladies parce qu'ils sont usés. D'autant que l'administration ne semble pas se poser ce genre de question après nous avoir imposé la réforme des agglomérations qui a contribué au départ de nombreux collègues non remplacés et donc d'une pénurie d'effectifs ponctuellement. Pour notre part, il peut arriver que nous ayons 4 patrouilles ou bien une seule, selon les périodes sans avoir d'unité d'appui et tout cela avec le cycle 4/2 actuel.

Devant tous ces arguments, pourquoi penses-tu que l'administration traîne autant des pieds pour le mettre en place ?

L'administration ne s'est jamais souciée du bien être des fonctionnaires qu'elle a sous son autorité. Nos dirigeants ne pensent que chiffres et statistiques et le reste leur importe peu. Toujours faire plus avec moins, et être rentable quitte à tenter de quantifier un service dit public qui n'a pas à priori à être rentable mais qui doit être de qualité. De plus, au sein de nombreux services, les patrons disposent d'unités d'appui telles que les GSP/GVP qui pourraient être dissoutes de manière à mettre en place le cycle fort, mais ces unités sont de vraies mannes en termes de Mises à Disposition et contribuent fortement à l'activité d'un service.

Un dernier mot ?

Je suis assez pessimiste sur la mise en place du cycle à vacation forte. Et je sais que les collègues qui seront écartés de ce dispositif auront du mal à l'accepter. Il est paradoxal de voir des services bénéficier de ce cycle considéré comme une avancée, et de voir d'autres collègues devoir trimer sans espoir d'amélioration de leurs propres conditions de travail et sans aucune compensation. De plus, si certains départements sont scindés d'une part, en cycle fort, et d'autre part, en 4/2 voire en 4/2 inversé ou 4/2 parisien qui seront pires que notre cycle actuel, je pense que nombre de collègues tenteront de muter pour tenter leur chance sur le cycle fort avec les conséquences que cela engendrera.

INTERVIEW DE MICKAËL F., BRIGADIER À ARPAJON



Nous avons rencontré Mickaël F., 37 ans, Brigadier de Police à ARPAJON, affecté en brigade de roulement de jour depuis septembre 2016 après 16 ans de Brigade de Nuit, délégué syndical UNITÉ SGP POLICE de service.

Bonjour, depuis des mois, UNITÉ SGP POLICE se bat pour la mise en place d'un nouveau cycle, le cycle à vacation forte.

Que penses-tu de ce nouveau cycle, que ce soit sur le plan professionnel, personnel et bien sûr familial ?

Je suis marié et père de deux enfants. Être présent à la maison un week-end sur deux et un mercredi sur deux quand on a des enfants, ce n'est pas négligeable. Cela permet de passer beaucoup plus de temps avec eux, de participer à leurs activités extra-scolaires... Au niveau personnel, ça permet de reprendre une activité sportive collective, ce que j'ai dû abandonner depuis de nombreuses années, à cause de ce cycle en 4/2 qui ne nous octroie qu'un week-end sur six... Ce cycle permet aussi

d'avoir une vie sociale, de recevoir des amis. Car nos amis ne sont pas tous Policiers...

Le cycle à vacation forte a des vacations de 09h31, ce cycle n'est pas trop dur ?

Pas du tout ! Personnellement, j'arrive au service au moins une demie heure en avance, afin de prendre les informations utiles à ma vacation, lire la main-courante, consulter les consignes, etc... et il n'est pas rare de faire une ou deux heures de « rab » ! Donc, les vacations à rallonge, on connaît déjà...

Lorsque ce cycle s'applique, le taux de présence obligatoire s'élève à 70%, penses-tu que cela reste acceptable pour la gestion des congés d'une équipe ?

C'est le seul désavantage de ce cycle. Mais, personnellement, je suis prêt à faire cet « effort » pour pouvoir bénéficier d'un week-end sur deux et d'un mercredi sur deux à passer avec ma famille, mes amis...

Et penses-tu que vis-à-vis de la sécurité de nos concitoyens, il y aura autant de policiers sur le terrain ?

Malheureusement, il n'y aura pas autant de Policiers sur le terrain. Mais une patrouille motivée vaut mieux que deux patrouilles dont les effectifs sont moribonds... Notre métier est de protéger nos concitoyens. Mais l'administration

ne nous donne pas les moyens de remplir pleinement cette mission (manque d'effectifs, manque de matériel...).

Devant tous ces arguments, pourquoi penses-tu que l'administration traîne autant des pieds pour le mettre en place ?

Les effectifs actuels ne permettraient pas de déployer autant de patrouilles sur le terrain à l'instant « T » qu'actuellement. Mais ce que notre administration ne comprend pas, c'est qu'il vaut mieux avoir des Policiers « heureux » plutôt que des Policiers « frustrés » ! L'activité n'est forcément pas la même...

Un dernier mot ?

Le moral des Policiers est au plus bas. Les Collègues sont fatigués, physiquement et psychologiquement. Il faut que notre administration en prenne conscience, rapidement, et trouve un remède à cela. Les événements d'octobre 2016 qui ont vu nos deux collègues brûlés dans un véhicule de Police, les différents mouvements qui ont vu le jour depuis... Rien n'a permis de changer les choses. Des effectifs et des moyens ont été promis, mais on est loin du compte. La seule bouffée d'oxygène que l'on pouvait espérer, à savoir le cycle vendredi fort, nous a été refusée ! Notre bien-être n'est malheureusement pas la priorité de notre administration...

**ACTION
SYNDICALE**



ACTION SYNDICALE



LES MONTAGNARDS CRS

Une spécialité à risques

Les montagnards des Compagnies Républicaines de Sécurité étaient à l'honneur le 8 décembre 2016 lors de la cérémonie de translation de drapeau des CRS sur le site de la CRS 1 de VELIZY, en présence du Directeur Général de la Police Nationale.



Une délégation composée de 17 montagnards CRS, représentant l'ensemble des unités de secours en montagne se voyait attribuer la médaille d'or de la sécurité intérieure, en reconnaissance de l'action accomplie à la suite du crash de l'Airbus A320 de la compagnie aérienne Germanwings, le 24 mars 2015 sur les flancs du massif des Trois-Evêchés dans les Alpes de Haute Provence.

Ce terrible drame aura frappé les esprits et conduit les sauveteurs en montagne CRS à intervenir, aux côtés de leurs homologues de la gendarmerie, dans des conditions extrêmement difficiles, tant sur le plan technique que psychologique.

Évoluant pendant 10 jours sur des pentes escarpées et jonchées de débris, progressant parfois à l'aide de cordes et de crampons, ils mettront un point d'honneur à rendre les dépouilles des 150 victimes aux familles endeuillées.

Promis dans un premier temps à la médaille de bronze de la sécurité intérieure, il aura fallu toute la pugnacité de notre organisation auprès du DGPN, réclamant la plus haute distinction en reconnaissance du professionnalisme et de l'abnégation dont les montagnards ont fait preuve lors de cette action exceptionnelle pour qu'ils se voient finalement attribuer la médaille d'or.

Avec plus de 1800 interventions en 2016 et 2000 personnes secourues, **les montagnards méritent toute la considération de notre ministère** et de l'État à hauteur des autres groupes spécialisés de la police nationale.

Allant dans le sens d'une plus grande reconnaissance pour ces spécialistes, le 5 mai 2016, Yves LEFEBVRE, Secrétaire Général, saisissait par courrier Monsieur FALCONE, Directeur Général de la Police Nationale, pour revendiquer la mise en place d'une Indemnité Exclusive de Secours en Montagne.

Il faut dire que les arguments en faveur d'une prime spécifique aux montagnards CRS sont nombreux :

- Les montagnards justifient d'une formation extrêmement longue et sélective, et exercent une activité réclamant engagement technique et physique ainsi qu'une disponibilité de tous les instants.
- Le métier de sauveteur en montagne nécessite un fort engagement moral : avec près de 40 décès en mission depuis la création de leurs unités, les montagnards appartiennent à **l'un des services de police qui paie le plus lourd tribut à l'accomplissement de sa mission** au regard de la faiblesse de ses effectifs (169 agents).
- Il convient de citer également le volet judiciaire, aspect souvent méconnu de la mission de secours en montagne : avec leur habilitation judiciaire en 2013, les montagnards CRS se sont saisis avec succès de leurs nouvelles prérogatives, se formant massivement à l'OPJ et devenant ainsi, des interlocuteurs incontournables des instances judiciaires pour les enquêtes en montagne.



Contrairement aux unités de service général des CRS, il faut rappeler par ailleurs que les montagnards sont déplacés dans les postes de secours en petites unités et sont donc **exclus de l'IJAT**.

À la lumière de ces arguments légitimes, nous ne pouvons qu'espérer une issue favorable au dossier de l'Indemnité Exclusive de Secours en Montagne.

Les montagnards CRS doivent enfin être reconnus à la hauteur de leur engagement, à l'identique de certains services spécialisés de la police nationale.



Jean-Charles DELEGLISE
Délégué Montagnards



Maïva HAMADOUCHE

Championne du Monde de Boxe Anglaise
Professionnelle IBF - Super Plumes



Maïva, 27 ans, native d'Albi, est entrée dans la police à 19 ans à l'ENP de Rouen.

Boxeuse depuis l'âge de 14 ans, elle est aujourd'hui Championne du Monde de boxe anglaise professionnelle fédération IBF catégorie super plumes.

Le secteur communication est allé au "contact" de cette collègue, combattante hors norme.

Bonjour Maïva, peux-tu nous résumer ton parcours professionnel ?

En 2010, je suis sortie de l'école de police de Rouen, et j'ai été affectée à Asnières. C'était un choix par rapport à la distance avec la salle de boxe de Clichy. Une fois titulaire, j'ai été détachée 3 années consécutives, intégrée dans l'équipe de France amateur. J'ai participé à pas mal de compétitions à l'étranger, je n'étais donc pas souvent au commissariat. Puis je suis passée professionnelle et je n'ai donc plus bénéficié de mon statut de détachée. J'ai donc décidé de passer des tests d'aptitude pour divers groupes spécialisés. En 2013, j'ai réussi le test d'entrée à la CSI. Au départ, je visais la CSI 92, mais l'officier de la 92 m'a clairement demandé de faire un choix entre la boxe ou la police, choix que j'étais dans l'incapacité de faire. Les deux étaient bien trop importants dans ma vie. C'est alors que le commandant RISS de la CSI 75 m'a tendu la main. Lui, ne voyait pas d'un mauvais œil ma « double casquette » flic et sportive, et il a fait en sorte que je sois intégrée parmi ses effectifs, et ce, malgré les réticences de certains. J'ai donc été incorporée à la CSI 75 en septembre 2014.



Pourquoi avoir choisi la CSI 75 ?

Lorsque j'étais à Asnières, je voyais régulièrement les collègues de la CSI. Ils étaient régulièrement en mission. J'avais assimilé qu'il s'agissait d'une unité de terrain, avec une forte cohésion de groupe, et naturellement, je me suis dit que je me verrais bien au sein de ses effectifs. Et, au final, je ne regrette vraiment pas mon choix. Je suis très très bien dans cette unité, j'ai trouvé un bon équilibre entre la boxe et la CSI. Sur le terrain, je fais du travail de policier tel que je l'entendais quand j'ai passé le concours, et ma hiérarchie me laisse suffisamment de souplesse pour que je puisse m'entraîner en boxe. Le Commissaire BARNABÉ et le Commandant RISS ont fait le déplacement jusqu'en Belgique pour venir me voir boxer pour le titre de Championne du Monde. Je sens un réel soutien de leur part, et de ce fait, c'est avec un grand honneur que j'arbore l'écusson de la CSI 75 lorsque je monte sur le ring. C'est ma manière à moi de mettre en valeur l'image de la CSI 75 et de la Police Nationale de façon plus générale. Je suis fière d'appartenir à cette belle corporation qu'est la Police Nationale.

Entre la CSI et moi, nous sommes en collaboration, elle m'aide et me met dans les meilleures conditions possibles pour que je réussisse.

Le 10 Novembre 2016, tu as remporté le titre de Championne du Monde de boxe anglaise IBF face à l'américaine Jennifer Salinas à la halle Carpentier à Paris. Peux-tu nous expliquer ce que ce titre représente pour toi ?

Pour moi, ce titre est un aboutissement. La boucle est bouclée. Quand j'ai commencé la boxe, je voulais être Championne du Monde. Après quatorze ans de travail intensif et de coups échangés, j'atteins mon objectif, le sommet ! Mais je ne compte pas m'arrêter là...

Tes titres dans cette discipline ?

En amateur, j'ai été 3 fois vice-championne de France en boxe française, 4 fois vice-championne de France en boxe anglaise, médaillée de bronze à l'Union Européenne, quart finaliste Europe et Monde. J'ai remporté plusieurs compétitions à l'international comme en Ukraine ou en Pologne.

Puis je suis passée professionnelle, où j'ai été championne de France en 2014, 2 fois championne d'Europe en 2015 et 2 fois championne du Monde le 10 novembre 2016 et le 21 janvier 2017 où j'ai remis mon titre en jeu.

Actuellement, je suis donc Championne du Monde de boxe professionnelle IBF en poids super plumes.

Je remets pour la 2^{ème} fois, mon titre en jeu au cirque d'hiver à Paris, le 18 Mai prochain.

Tu es tombée dans la boxe à 14 ans. peux-tu nous expliquer ce qui t'a amené vers ce sport ?

Je faisais du foot, mais ce sport ne me convenait pas, car je ne le trouvais pas assez physique. J'étais assez impulsive, et j'avais besoin d'évacuer toute cette énergie. De plus, je me donnais à fond et je n'appréciais pas de voir que ce n'était pas le cas de certaines joueuses. J'ai décidé d'essayer un autre sport et me suis retrouvée devant une salle de boxe de Saint Juéry en Midi-Pyrénées, chez moi. J'ai essayé et j'ai de suite accroché. J'ai toujours aimé le combat, le contact et la boxe correspondait parfaitement à mes attentes. J'ai intégré le club Esprit Boxe's, et j'ai été entraînée à la boxe pieds/poings par Fabrice Cavard durant 7 ans. Grâce à lui et à la boxe, j'ai évolué, que ce soit sportivement, mais également moralement et socialement. J'ai appris certaines valeurs comme le respect et le travail. Je garde de très bons contacts avec ce club, qui suit mon évolution sportive, et vient régulièrement me supporter lors de mes combats.

Puis je suis allée à l'ENP de Rouen, je me suis inscrite à la salle de boxe de Clichy. C'était en 2009, je venais tous les week-ends sur Paris, je prenais une chambre d'hôtel, et je m'entraînais le vendredi soir et le samedi matin en boxe anglaise. Sot Mezaache m'a prise en main en tant qu'entraîneur, et il l'est toujours depuis. Durant cette année scolaire, cela n'a pas été tous les jours simple de concilier études et sport. Les soirs de semaine, j'allais m'entraîner avec des collègues, qui, au départ, ont vu débarquer une fille de petit gabarit, qui voulait mettre les gants. Puis, ils se sont vite rendus compte qu'il ne fallait pas forcément se fier aux apparences...

À ton avis, pourquoi certaines personnes réussissent mieux que d'autres dans certains domaines et en particulier, dans la boxe ?

Je suis persuadée qu'il y a une prédisposition. Pour mon cas, dès le départ, je ne m'entraînais qu'avec des garçons. Lorsqu'on mettait les gants, ils avaient beau frapper, je résistais, j'encaissais. Je suppose que j'étais prédisposée à prendre des coups. Le mental en boxe est prépondérant. Il faut être « Dur au mal ». Avoir le courage de monter sur un ring, en sachant que l'on va prendre des coups, mais y aller quand même, être motivé. Il faut également avoir une bonne dose d'agressivité, car un boxeur gentil fait rarement long feu... Enfin, il faut être particulièrement affûté physiquement. Pour ma part, dès le départ, je supportais relativement bien des entraînements pourtant très physiques, j'avais la caisse. D'ailleurs, les bons entraîneurs savent repérer les futurs champions. Ils ont le potentiel physique, ils comprennent vite ce qu'on leur demande de faire, ils ne reculent pas face à l'adversité.

As-tu un conseil aux parents dont les enfants veulent faire de la boxe ?

Bien sûr que je ne peux qu'encourager les enfants à pratiquer ce magnifique sport qu'est la boxe. D'abord parce qu'il s'agit d'un sport très ludique qui permet d'apprendre à bien se connaître. Il permet de canaliser le trop plein d'énergie que certains gamins produisent. Il apprend le respect et l'humilité. L'important est qu'il soit pratiqué de façon très encadrée.

Ce qui fait peur souvent aux gens, c'est la pratique à haut niveau, car la boxe est un sport très dur, qui abîme. Mais tout le monde n'a pas le besoin de pousser l'expérience sur du haut niveau, et pratiquer de la boxe en amateur, ce n'est que du bonheur.

Le fait d'être une femme, qui plus est, boxeuse chevronnée, cela a-t-il un impact dans ta vie professionnelle au sein de la CSI que ce soit vis-à-vis des collègues ou des gens extérieurs ?

D'un côté, les collègues sont admiratifs, de mon statut de boxeuse. Pour eux, ils ne trouvent pas cela naturel de voir des femmes enfile des gants de boxe pour se battre. Ils ont conscience de l'investissement que cela réclame de monter sur un ring où on va prendre des coups, on va saigner, souffrir. Pour tout cela, ils ont un profond respect. Leur côté masculin, protecteur de la femme, est, sur le terrain, mis de côté, car ils ont conscience de mon potentiel.

Sur les interventions compliquées et violentes, le fait d'être boxeuse m'aide à gérer. La boxe et les interventions ont des similitudes. Il faut parfois prendre des décisions rapides et nettes. Il n'y a pas de place pour le doute. Le doute vous fait perdre un combat de boxe, comme peut faire basculer une intervention. Il faut y aller coûte que coûte et s'adapter en fonction de l'adversaire. La différence majeure entre les deux, est qu'en boxe, l'objectif est de mettre l'adversaire au tapis, alors que sur le terrain, le but est de maîtriser une personne à interpeller. Tout doit se passer dans la maîtrise.

J'ai en tête, une intervention rue Mira, à la goutte d'or, dans le

18ème arrondissement de Paris. Nous étions face à un individu très agressif, qui ne se laissait pas interpeller. Il nous portait des coups. J'ai dû lui porter un coup pour le maîtriser. L'avantage d'être boxeuse professionnelle, c'est que j'ai suffisamment de maîtrise pour riposter de manière proportionnée, sans laisser mes émotions prendre le dessus.



As-tu d'autres ambitions sportives et professionnelles ?

Niveau boxe, je ne compte pas m'arrêter là. À court terme et après avoir décroché les titres de Championne de France, Championne d'Europe et Championne du Monde, je veux remettre mon titre en jeu et le conserver. Perdurer au sommet, m'assumer en tant que vraie championne. Je vais donc changer de fédération, puisqu'il y a quatre fédérations reconnues dans le monde de la boxe, je veux aller chercher les trois autres ceintures, voire même changer de catégorie. En effet, aujourd'hui, j'ai mon titre de Championne du Monde dans la fédération IBF, je souhaiterais obtenir ce titre dans les autres fédérations que sont la WBA, la WBC et la WBO.

Sur le long terme, j'aimerais reprendre la salle de boxe de Clichy dans les traces de mon entraîneur Sot Mezaache.

Pour mon avenir professionnel, cela dépendra de mes envies, de ma situation personnelle et de mes compétences à ce moment. Mais pour moi, dans l'idéal, j'envisage deux possibilités.

Si je veux faire de l'inter, le RAID fait partie de mes objectifs, mais avec toute l'humilité que m'a inculquée la boxe, il faudra que je me montre à la hauteur, le jour où je déciderai de passer les tests de présélection.

Si je veux aller dans le judiciaire, la BRB est un groupe qui m'attire beaucoup.

Maïva, nous tenons à vous remercier toi et Sot pour votre disponibilité et gentillesse.

Nous tenons également à te féliciter pour tes parcours sportif et professionnel, et te souhaitons toute la réussite que tu mérites.



LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ENFANTS DE COUPLES SÉPARÉS

Bonjour à tous. Les mesures relatives aux enfants issus du mariage sont réglées lors de la procédure de divorce, dès l'ordonnance de non-conciliation. Pour les enfants issus de l'union libre, il conviendra de saisir le Juge aux Affaires Familiales, soit afin de voir trancher une situation litigieuse, soit pour faire homologuer les accords et les habitudes des parties. Les magistrats statuent en prenant essentiellement compte de l'intérêt de l'enfant qui prime sur les convenances des parents. Le droit de visite et d'hébergement est libre, mais en cas de difficulté, le parent qui n'a pas bénéficié de la fixation de la résidence des enfants à son propre domicile,

disposera d'un droit de visite et d'hébergement avec les modalités classiques : des première, troisième et éventuellement cinquième fins de semaines du mois, assorties de la première moitié des petites et grandes vacances, les années paires et la deuxième moitié, les années impaires. Un aménagement particulier pour les fêtes des pères et mères est souhaitable. Et vous qui avez souvent des horaires décalés, veillez à en faire état, pour qu'une solution puisse être discutée à l'audience. Par ailleurs, la résidence de l'enfant peut être fixée en alternance au domicile de chacun des parents. Mais ce mode de garde alternée suppose

dialogue et esprit de collaboration entre les parents, afin d'éviter aux enfants des tensions quasi-quotidiennes et instabilité. En cas de difficulté, une médiation peut être proposée, une enquête sociale ordonnée, et l'audition de l'enfant, capable de discernement, envisagée.

Lors du prochain numéro, je présenterai les éléments de la pension alimentaire.

En attendant, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate



Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat
tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**



Fiche Technique Synthétique

par Philippe JULIA & Hervé VICENTE

L'ACCIDENT DE TRAVAIL

TEXTES DE BASE : Loi n°84-16 du 16/01/84 relative au statut des fonctionnaires / Décret n°86-442 du 14 mars 1986 (art 26) relatif aux commissions de réforme / Circulaire du 30/01/89 relative à la protection sociale des fonctionnaires / Circulaire du 22/03/2011 relative aux primes des fonctionnaires / Art 113-29 du Règlement Emploi Général Police Nationale / Note 14-001772-1 du 16/12/2014 du Ministre de l'intérieur

DONNÉES SYNTHÉTIQUES : Tout accident de travail doit être déclaré à son chef direct, dès sa survenance, même si aucun transport devant un médecin n'a été effectué immédiatement. Dans le cas de transfert ou de consultation médicale, le médecin devra délivrer un document de type CERFA 14463 de déclaration initiale d'accident. Le fonctionnaire doit le transmettre dans les 48h à son service et établir un document administratif avec ce dernier. Le chef de service doit obligatoirement prendre en compte et faire remplir la demande sans possibilité de refuser, afin que le dossier soit transmis au SGAMI. Il émet un avis simple sur le dossier. Le SGAMI décide de valider le dossier, de reconnaître l'accident en service dès lors qu'il ne comporte aucun avis négatif et que tous les documents obligatoires sont produits. Dans le cas contraire, le dossier est transmis à la Commission de Réforme Interdépartementale qui émet un avis souvent suivi par le Préfet du SGAMI décisionnaire pour la reconnaissance ou non de l'accident de travail.

► Visite Médecine Statutaire et Prévention pour Déclenchement

Lors de la déclaration d'accident : ♦ Le Médecin statutaire peut émettre un «avis sur dossier» ou convoquer le fonctionnaire. ♦ Le Médecin de prévention doit être sollicité car son avis en Commission de réforme interdépartementale est requis.

► Visite pour Reprise de Service:

Le fonctionnaire doit, avant sa reprise, consulter son généraliste afin qu'un certificat final de guérison ou de consolidation soit produit à son service. De plus le fonctionnaire doit consulter :

- ♦ Absence de plus de 8 j suite accident de travail => médecin de prévention obligatoire
- ♦ Congés de plus de 15 j en 1 fois ou cumulativement => médecin statutaire obligatoire.

Suite à un accident du travail de plus de 12 mois, avant la reprise de travail, des visites médicales se cumulent et sont obligatoires. Le fonctionnaire ne peut reprendre ses fonctions qu'après avoir consulté le médecin de prévention et le médecin statutaire.

QUE FAIRE ? : Tous les services de police doivent vous indiquer les procédures qui sont communes et doivent correspondre aux textes. En cas de problèmes, vos délégués sont là pour vous indiquer les démarches afin que vos droits soient préservés.



CORN LECTURE



POLICE - sous l'uniforme

DE Arnault SERRIÈRE

L'auteur : Fils d'un collègue et photographe indépendant depuis 2009, Arnault Serrière s'est immergé pendant plus de 15 mois dans différents services de la Police Nationale en Région Parisienne et en Province en complément de ses reportages pour la presse sportive et de son activité artisanale sous l'enseigne Instants Clichés.



Sujet : Fruit de plusieurs mois d'immersion au sein de différents service de police, Arnault Serrière vous livre un recueil de photographies intimes où prime le noir et blanc. Il regroupe ici les portraits

de fonctionnaires de police durant leurs activités : parce qu'avant d'être policiers, ces personnes sont des hommes et des femmes avec leurs émotions, leurs doutes et leurs joies. Confrontés à la routine policière ou des situations plus inattendues, ils sont toujours présents pour aider au mieux leurs concitoyens.

Site web du livre : www.policesousluniforme.fr (achat possible depuis le site)

Page Facebook du livre : www.facebook.com/policesousluniforme

Contact : arnault.serriere@instants-cliches.com / 06.51.01.90.83

Extrait du livre : <https://issuu.com/policesousluniforme/docs/extrait>

format 28x22cm, 120 pages, 112 photographies

Prix Public : 35€ hors frais de port (5€)

SALAIRE MENSUEL NET							
Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPN/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe Guyane	Ile de la Réunion
3 138.06 €	3 163.34 €	3 213.91 €	3 338.89 €	3 212.18 €	3 262.74 €	4 192.11 €	4 617.61 €
3 044.49 €	3 068.97 €	3 117.92 €	3 242.90 €	3 117.80 €	3 166.76 €	4 065.31 €	4 477.21 €

I.S.S.P. 26.50%	All. de maîtrise	EPP ²	Indemnité spéc. ARTT
777,36 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
752,53 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€

	Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel
	35 201,42 €	2 933,45 €
	34 076,77 €	2 839,73 €

Échelon	Durée	Ind. maj	IRM
Échelon 2		626	792
Échelon 1	3 ans	606	767

2 881,48 €	2 904,54 €	2 950,66 €	3 075,64 €	2 963,37 €	2 999,50 €	3 844,12 €	4 232,24 €
2 815,69 €	2 838,19 €	2 883,18 €	3 008,15 €	2 887,02 €	2 932,01 €	3 755,07 €	4 133,67 €
2 717,88 €	2 739,53 €	2 782,82 €	2 907,80 €	2 788,36 €	2 831,66 €	3 622,36 €	3 986,68 €
2 647,85 €	2 668,89 €	2 710,98 €	2 836,26 €	2 717,73 €	2 759,81 €	3 527,40 €	3 881,53 €
2 554,28 €	2 574,52 €	2 614,99 €	2 741,06 €	2 623,35 €	2 663,82 €	3 400,59 €	3 741,13 €

709,07 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
691,68 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
665,60 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
648,98 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
622,14 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€

32 108,64 €	2 675,72 €
31 321,39 €	2 610,12 €
30 140,51 €	2 511,71 €
29 297,03 €	2 441,42 €
28 172,38 €	2 347,70 €

Exceptionnel	571	722
Échelon 4	557	705
Échelon 3	536	678
Échelon 2	521	659
Échelon 1	501	634

2 671,39 €	2 692,63 €	2 735,12 €	2 860,20 €	2 741,47 €	2 783,95 €	3 559,24 €	3 916,77 €
2 605,60 €	2 626,28 €	2 667,64 €	2 793,27 €	2 675,11 €	2 716,47 €	3 470,19 €	3 818,20 €
2 545,22 €	2 565,37 €	2 605,68 €	2 731,83 €	2 614,20 €	2 654,51 €	3 388,20 €	3 727,38 €
2 512,61 €	2 532,48 €	2 572,23 €	2 698,65 €	2 581,32 €	2 621,06 €	3 343,96 €	3 678,38 €
2 437,76 €	2 456,98 €	2 495,43 €	2 622,49 €	2 505,82 €	2 544,27 €	3 242,52 €	3 566,06 €
2 386,44 €	2 405,22 €	2 442,78 €	2 570,28 €	2 454,06 €	2 491,62 €	3 179,92 €	3 488,99 €

653,19 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
635,30 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
619,66 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
610,36 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
591,10 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
577,44 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€

29 578,19 €	2 464,85 €
28 790,94 €	2 399,24 €
28 059,92 €	2 338,33 €
27 666,29 €	2 305,52 €
26 766,57 €	2 230,55 €
26 148,02 €	2 179,00 €

Échelon 6		526	665
Échelon 5	3 ans	512	648
Échelon 4	3 ans	499	631
Échelon 3	2,5 ans	492	622
Échelon 2	2,5 ans	476	602
Échelon 1	2 ans	465	588

2 512,61 €	2 532,48 €	2 572,23 €	2 698,65 €	2 581,32 €	2 621,06 €	3 343,96 €	3 678,38 €
2 437,76 €	2 456,98 €	2 495,43 €	2 622,49 €	2 505,82 €	2 544,27 €	3 242,52 €	3 566,06 €
2 353,84 €	2 372,34 €	2 409,33 €	2 537,10 €	2 421,17 €	2 458,17 €	3 128,68 €	3 439,99 €
2 269,34 €	2 287,11 €	2 322,65 €	2 451,13 €	2 335,95 €	2 371,49 €	3 014,27 €	3 313,34 €
2 185,42 €	2 202,46 €	2 236,55 €	2 365,74 €	2 251,30 €	2 285,39 €	2 900,43 €	3 187,27 €
2 115,39 €	2 131,83 €	2 164,70 €	2 294,48 €	2 180,66 €	2 213,97 €	2 805,47 €	3 082,12 €
2 036,29 €	2 052,04 €	2 083,55 €	2 213,99 €	2 100,88 €	2 133,48 €	2 698,12 €	2 963,21 €

610,96 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
591,10 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
568,74 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
546,39 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
524,04 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
505,41 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
484,30 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€

27 666,29 €	2 305,52 €
26 766,57 €	2 230,55 €
25 754,39 €	2 146,20 €
24 742,21 €	2 061,85 €
23 730,03 €	1 977,50 €
22 886,55 €	1 907,21 €
21 930,60 €	1 827,55 €

Échelon 7		492	622
Échelon 6	3 ans	476	602
Échelon 5	3 ans	458	579
Échelon 4	3 ans	440	557
Échelon 3	3 ans	422	534
Échelon 2	2,5 ans	407	515
Échelon 1	2 ans	390	493

[illegible]

578,88 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
548,87 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
532,73 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
512,86 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
497,96 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
484,30 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
476,85 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
465,87 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
443,32 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
423,45 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
419,73 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
416,00 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
412,28 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
393,65 €	219,58 €		56,66€/113,32€
393,65 €			

26 204,25 €	2 183,69 €
24 854,68 €	2 071,22 €
24 123,66 €	2 010,30 €
23 223,94 €	1 935,33 €
22 549,15 €	1 879,10 €
21 930,60 €	1 827,55 €
21 593,20 €	1 799,43 €
21 087,11 €	1 757,26 €
20 074,93 €	1 672,91 €
19 175,21 €	1 597,93 €
19 006,52 €	1 583,88 €
18 837,82 €	1 569,82 €
18 669,12 €	1 555,76 €
17 825,64 €	1 485,47 €
17 825,64 €	1 485,47 €

Échelon 13		466	589
Échelon 12	3 ans	442	559
Échelon 11	2,5 ans	429	543
Échelon 10	2,5 ans	413	522
Échelon 9	2,5 ans	401	507
Échelon 8	2,5 ans	390	493
Échelon 7	2,5 ans	384	486
Échelon 6	2,5 ans	375	474
Échelon 5	2,5 ans	357	452
Échelon 4	2 ans	341	431
Échelon 3	2 ans	338	428
Échelon 2	2 ans	335	424
Échelon 1	2 ans	332	420
Stagiaire	1 an	317	401
Elève	1 an	317	355

WWW.WEBRADIOPOLICE.COM



WebRadioPolice Disponible :

sur www.webradiopolice.com
via www.unitesgppolice.com
sur App store & Android

MUSIQUE - INFO SYNDICALE - INFO UTILE

ON THE AIR

1^{ÈRE}
WEBRADIO POLICE

UNITÉSGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE